



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

15^e séance plénière

Vendredi 25 septembre 1998, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Opertti (Uruguay)

La séance est ouverte à 10 heures.

Allocution de M. Robert Kocharian, Président de la République d'Arménie

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Président de la République d'Arménie.

M. Robert Kocharian, Président de la République d'Arménie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur d'accueillir à l'ONU le Président de la République d'Arménie, S. E. M. Robert Kocharian, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Kocharian (*interprétation du russe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale. Vos compétences et l'expérience que vous avez acquise dans votre brillante carrière de diplomate nous sont garantes du succès de nos travaux. Je voudrais également saluer M. Hennadiy Oudovenko, qui a tant contribué aux travaux de la précédente session de l'Assemblée générale.

En cette année 1998, les alertes n'ont pas manqué, mais il y a aussi eu des événements encourageants. Dans notre marche vers la paix et la sécurité internationales, nous avons avancé, surmonté certains obstacles, acheminé devant d'autres. Nous avons en particulier noté que de grands progrès ont été accomplis dans la voie du règlement d'un des conflits les plus longs et les plus tenaces, celui de l'Irlande du Nord. L'accord de paix irlandais a donné au monde la preuve qu'il n'est jamais trop tard pour trouver des réponses à des problèmes apparemment insolubles.

Malheureusement, les guerres, les conflits armés, le terrorisme et d'autres formes de violence qui ont ébranlé le monde cette année ont mis en danger la stabilité et la sécurité internationales.

Étant partie à tous les traités internationaux portant sur la non-prolifération des armes de destruction massive, l'Arménie est très préoccupée par les conséquences que pourraient avoir les essais nucléaires effectués par l'Inde et le Pakistan cette année. Nous pensons que l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires contribuera de manière décisive au renforcement de la sécurité internationale. De même, l'Arménie est favorable à l'élaboration, dans le cadre de la Conférence du désarmement, d'un traité interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

L'ONU joue un rôle important dans divers aspects de la vie internationale, depuis la protection de l'environnement mondial jusqu'à la lutte contre la criminalité organisée et le trafic illicite des drogues. L'Arménie, qui appuie les activités de l'ONU dans ces domaines, a participé activement à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Nous savons que le trafic illicite des drogues et des substances psychotropes nuit gravement à la prospérité économique et la stabilité politique de beaucoup de pays et régions.

Notre pays, qui attache une grande importance à la lutte contre la criminalité internationale, y compris contre le crime de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, a activement participé aux activités entreprises en vue de créer une Cour pénale internationale. Estimant que l'ONU devrait jouer un rôle de chef de file dans l'élaboration d'une stratégie internationale de lutte contre la criminalité, l'Arménie est favorable à l'idée de convoquer à Vienne en l'an 2000 le dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.

L'Arménie condamne sans équivoque tous les actes de terrorisme. Ces actes n'ont aucune justification politique, idéologique, ethnique, religieuse ou autre. Les attentats récemment perpétrés au Kenya et en Tanzanie témoignent une fois de plus de la nécessité d'une coopération entre tous les pays pour lutter contre ce fléau. Nous lançons un appel pour que le plus grand nombre de pays possible accèdent aux conventions universelles contre le terrorisme et qu'ils appuient la proposition russe d'élaborer une convention des Nations Unies pour lutter contre le terrorisme nucléaire. De même, l'Arménie souhaite que l'Assemblée générale inscrive à l'ordre du jour de sa cinquante-troisième session des points concernant la proposition de proclamer une décennie du droit international et la célébration en 1999 du centième anniversaire de la première Conférence internationale de la paix.

Pour la communauté internationale, cette année est marquée par le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le jubilé de la Déclaration donne aux États Membres de l'ONU l'occasion de faire un bilan des droits de l'homme dans leur propre pays et de réfléchir aux moyens de consolider davantage les fondements de la démocratie et de promouvoir les droits de l'homme et les droits nationaux.

Cette année est aussi marquée par le cinquantième anniversaire de l'adoption de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. On sait qu'à l'époque la communauté internationale n'avait pas con-

damné le génocide des Arméniens commis dans l'empire ottoman en 1915 et que ce silence a encouragé certains régimes à perpétrer de nouveaux génocides. Après l'holocauste, l'ONU s'est attaquée à la question du génocide, l'a qualifié de crime contre l'humanité et a adopté, le 9 décembre 1948, la Convention pour la prévention et la répression de ce crime. Malgré cela, des crimes de génocide ont été commis plus d'une fois au cours des cinq dernières décennies dans diverses régions du monde. La reconnaissance et la condamnation récentes par plusieurs parlements du génocide des Arméniens commis au début du présent siècle montrent que la nécessité de combattre cette abomination est maintenant mieux comprise.

L'Assemblée générale, à la demande de l'Arménie et de cinq autres États Membres, a inscrit à l'ordre du jour de la présente session un point relatif au cinquantième anniversaire de la Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide. Nous espérons qu'en unissant ses efforts pour prévenir et punir le génocide, l'humanité fera un pas décisif vers l'élimination de ce crime au cours du prochain siècle.

L'égalité et la coopération mutuellement bénéfique entre les pays dans les domaines politique, commercial et économique, sur la base des principes du marché libre, devraient devenir d'importants facteurs de la stabilité politique dans le troisième millénaire. Nous n'avons pas d'autre choix. La politique de l'Arménie dans tous les domaines est dictée par ces principes, qu'il s'agisse de la coopération avec les organisations internationales ou de l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce.

Nous attachons une importance particulière à la coopération régionale, que ce soit dans le cadre de la Communauté des États indépendants, de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire ou du projet TRASECA. L'Arménie est sincèrement disposée à s'engager dans une telle coopération, qui est malheureusement entravée par le blocus que lui imposent la Turquie et l'Azerbaïdjan. Il est clair que le vaste potentiel de la région ne peut être pleinement exploité si certains tentent d'isoler un des pays qui en font partie. De telles tentatives sont vouées à l'échec.

Un autre facteur qui menace la stabilité politico-militaire dans la région est la violation flagrante par l'Azerbaïdjan du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe. Dans trois catégories de matériel terrestre visées par le Traité, notre voisin a sensiblement dépassé les limites établies en vertu du Traité.

Bien que notre sécurité risque d'en souffrir, nous avons renoncé clairement et sans équivoque, dès les premiers jours de notre indépendance, à développer des armes de destruction massive et adhéré aux principes de non-prolifération et de maîtrise des armements classiques, dont l'accumulation est un facteur déstabilisant.

Le règlement pacifique des conflits régionaux est une des plus importantes garanties de stabilité et de paix dans notre région, la Transcaucasie. L'Arménie est attachée au cessez-le-feu proclamé en mai 1994 dans la zone de conflit du Karabakh et veillera à ce qu'il soit rigoureusement respecté. Nous soulignons le rôle important du Groupe de Minsk et de ses États membres, tant dans le maintien du cessez-le-feu que dans la médiation.

Malheureusement, le processus de négociation se trouve actuellement dans une impasse. Nous croyons que les principales raisons de cette impasse sont l'imprécision du statut du Nagorny-Karabakh en tant que partie aux négociations, le refus de l'Azerbaïdjan de négocier directement avec les dirigeants du Nagorny-Karabakh et les conditions préalables qu'il exige au sujet du statut futur du Nagorny-Karabakh, qui, à notre avis, est justement ce qui doit être négocié. La communauté internationale doit tout faire pour que ces obstacles soient surmontés.

Compte tenu de l'intensité du conflit au Nagorny-Karabakh et de ses caractéristiques, son règlement nécessite une approche novatrice fondée sur le principe de l'égalité des droits juridiques des parties au conflit, la fin du statut d'enclave pour le Nagorny-Karabakh et des garanties de sécurité internationales pour sa population. L'Arménie est disposée à aller de l'avant et demande à l'Azerbaïdjan de reprendre les négociations sans conditions préalables afin de parvenir à un règlement complet du conflit au Nagorny-Karabakh.

Les défis que la communauté internationale doit relever aujourd'hui sont divers et complexes. Nous sommes persuadés que seule une ONU réformée peut faire face avec succès et efficacité au nombre croissant de problèmes. Cela vaut particulièrement pour la réforme du Conseil de sécurité, car celui-ci doit fonctionner efficacement pour pouvoir assurer le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Nous lançons aussi un appel en faveur d'une réforme institutionnelle plus radicale de l'ONU; cette réforme doit englober les aspects administratifs et budgétaires. Nous estimons que le respect par tous les États Membres des obligations financières qui découlent pour eux de la Charte des Nations Unies est indispensable pour résoudre la grave

crise financière que connaît l'Organisation. En dépit d'importantes difficultés économiques, l'Arménie, quant à elle, s'acquittera de ses obligations. Nous devons bien comprendre qu'une ONU plus forte et réformée est dans notre intérêt à tous.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République d'Arménie pour sa déclaration.

M. Robert Kocharian, Président de la République d'Arménie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Glafcos Clerides, Président de la République de Chypre

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Chypre.

M. Glafcos Clerides, Président de la République de Chypre, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur d'accueillir aux Nations Unies le Président de la République de Chypre, S. E. M. Glafcos Clerides, et de l'inviter à s'adresser à l'Assemblée.

Le Président Clerides (*interprétation de l'anglais*) : Je vous félicite chaleureusement, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de cette Assemblée. Votre expérience diplomatique et vos talents bien connus vous permettront de guider nos travaux sur la voie du succès.

Permettez-moi également de remercier votre prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, de l'Ukraine, pour la détermination dont il a fait preuve à la présidence de l'Assemblée durant la cinquante-deuxième session.

L'ONU, principal instrument de la paix mondiale, s'est efforcée depuis sa création de faire du monde un meilleur cadre de vie. Malgré tant de malheurs divers, provoqués en particulier par des antagonismes nationaux, des conflits violents, des catastrophes naturelles et la prolifération des armes de destruction massive, l'ONU n'a cessé d'oeuvrer en faveur des nobles objectifs consacrés dans sa Charte, d'abord et avant tout, l'élimination du fléau de la guerre et le développement économique.

Malheureusement, force est de constater que l'espoir de voir naître des cendres du monde bipolaire un ordre juridique et politique international nouveau et réellement juste est encore loin d'être réalisé.

Chypre réaffirme sa volonté de collaborer étroitement avec les autres Membres de l'ONU pour la réalisation de nos objectifs communs. Nous appuyons donc les efforts que fait le Secrétaire général, M. Kofi Annan pour réformer et rationaliser l'ONU et lui permettre ainsi d'atteindre ses objectifs, de relever les nouveaux défis et d'assainir sa situation financière. Nous soulignons de nouveau qu'il importe de restructurer le Conseil de sécurité pour le rendre plus représentatif et plus transparent.

Chypre se félicite de l'adoption du Statut de la Cour pénale internationale, qui confère à cette Cour le pouvoir de traduire en justice les auteurs des crimes et des violations du droit humanitaire les plus graves. La première sentence du Tribunal international pour le Rwanda est un pas très important dans la même voie.

Nous sommes très préoccupés par le nombre croissant de réfugiés et de personnes déplacées. Leur calvaire requiert une coopération internationale non seulement pour les protéger et leur fournir une aide humanitaire mais aussi pour s'attaquer aux causes profondes de ces déplacements de populations. Nous continuons de penser que la meilleure solution est le retour des réfugiés dans leurs foyers, en toute sécurité et avec la garantie que leurs droits seront respectés.

Chypre condamne le terrorisme, qui est une menace pour l'humanité et qui doit être combattu à l'échelle internationale sur la base du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Au Moyen-Orient, des obstacles continuent d'empêcher l'application des accords de paix. Cette impasse menace la stabilité de la région. En tant que pays voisin qui a des relations étroites avec les parties, Chypre réitère son vœu de voir prévaloir un règlement juste, durable et global sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies.

Je voudrais réaffirmer le prix que mon pays attache aux documents adoptés par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire consacrée au problème des stupéfiants dans le monde, ainsi qu'aux efforts que fait l'Organisation dans ce domaine.

Chypre se félicite du récent rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique. Ses recommandations méritent un examen sérieux et tout l'appui de la commu-

nauté internationale. Nous pensons que la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour aider les pays africains en s'attachant particulièrement à réduire leur dette afin de leur éviter une aggravation de l'instabilité et de la marginalisation dont ils souffrent.

Chypre, comme le reste du monde, s'est réjouie de l'accord d'avril dernier concernant l'Irlande du Nord. Il est important que les parties honorent leurs engagements et assument leurs responsabilités. Nous condamnons la violence et pensons qu'il faut l'empêcher de bloquer la voie de la paix, de la réconciliation et de la prospérité.

Chypre appuie fermement les efforts dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement. Depuis ma dernière intervention devant cette Assemblée, nous avons ratifié la Convention sur les armes chimiques et nous avons également signé et ratifierons bientôt la Convention sur les mines antipersonnel. Nous avons tenu à le faire, alors même que notre situation est très difficile à cause de la présence d'une force armée d'occupation de 36 000 hommes, parce que nous voulions prouver notre détermination de nous associer aux forces qui luttent pour l'élimination de cet instrument de guerre si cruel. Nous sommes reconnaissants au Canada qui a promis de financer le déminage le long de la ligne de cessez-le-feu dans notre pays.

L'ONU a un rôle particulier à jouer dans la promotion du bien-être des petits États. Ces derniers sont souvent beaucoup plus vulnérables que les plus grands, parce que leur environnement et leur sécurité sont plus fragiles.

Chypre souffre depuis plus de 24 ans des graves conséquences de l'invasion turque et de l'occupation de plus d'un tiers de son territoire. En dépit de la volonté de la communauté internationale, affirmée dans de nombreuses résolutions, et de la volonté des Chypriotes grecs de négocier en toute bonne foi, le problème de Chypre n'est toujours pas réglé. Il est légitime de se demander pourquoi. La réponse est : parce que la Turquie refuse d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, qu'elle viole impudemment.

Je citerai quelques exemples des violations flagrantes qui ont empêché le règlement du problème de Chypre. Les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale demandant le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre et la non-reconnaissance de l'entité séparatiste des Chypriotes turcs ont été bafouées par la Turquie, seul État qui ait reconnu l'entité sécessionniste des Chypriotes turcs, et qui la soutienne financièrement et militairement.

Les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale demandent le retrait immédiat de toutes les forces armées et du personnel étrangers de Chypre; or non seulement les forces armées et le personnel turcs ne se sont pas retirés mais leur effectif a été tellement renforcé que le précédent Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, a indiqué, dans son rapport au Conseil de sécurité, que la zone occupée de Chypre était l'une des plus militarisées du monde.

Les résolutions des Nations Unies sur le retour des réfugiés dans des conditions de sécurité n'ont pas été appliquées; en effet, non seulement les forces turques ont empêché le retour des réfugiés, mais la Turquie, en violation d'autres dispositions des résolutions de l'ONU demandant à toutes les parties concernées de s'abstenir de toute mesure susceptible de modifier la composition démographique de la population de Chypre, a fait venir de Turquie des milliers d'occupants illégaux, usurpé les biens des réfugiés et installé des colons. Je pourrais donner d'autres exemples de violations massives des résolutions des Nations Unies par la Turquie mais dans un souci de brièveté, j'évoquerai uniquement le dernier en date.

Les exigences qu'a récemment formulées le chef des Chypriotes turcs, M. Denktaş, en présence du Ministre turc des affaires étrangères, bafouent toutes les résolutions des Nations Unies qui appellent à une fédération bizonale et bicommunautaire et ayant une seule souveraineté, une seule personnalité internationale et une seule citoyenneté. Ces exigences n'ont d'autre objet que de détourner le processus de négociation de la voie tracée par les résolutions des Nations Unies, d'étouffer l'indépendance de la République de Chypre et de créer, sous le masque d'une République des Chypriotes turcs, une colonie turque ou, tout au moins, un protectorat turc.

La non-application des résolutions des Nations Unies sur Chypre ternit l'image de l'ONU et de ses principaux organes. Le précédent Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, avait indiqué dans un rapport au Conseil de sécurité qu'une des causes de l'absence de progrès à Chypre était le manque de volonté politique de la part de la partie turque.

Ce rapport confirme le diagnostic des causes de l'incapacité de progresser vers une solution. Le peuple de Chypre demande-t-il trop lorsqu'il demande de savoir ce qui va se passer maintenant? L'ONU prendra-t-elle finalement les mesures nécessaires pour appliquer le remède prescrit et mettre fin à la tragédie qui s'est abattue sur notre petit État et qui dure depuis 24 ans?

La communauté internationale ne doit permettre à aucun État de défier si longtemps sa volonté expresse. Le Conseil de sécurité, principal organe chargé de veiller à la paix et à la sécurité internationales, devrait étudier les moyens de faire en sorte que ses résolutions soient appliquées le plus rapidement possible.

Tournant pour l'instant le dos au passé, j'exposerai maintenant la façon dont je vois le problème de Chypre dans la perspective de l'avenir. Ce problème nous taraude depuis plus de 40 ans. Aujourd'hui, ceux qui sont à la tête des deux communautés de Chypre appartiennent à la génération qui a connu les premières phases du problème chypriote. Cette génération connaît à la fois les joies des amitiés liées de part et d'autre des frontières communautaires et les tragédies et les souffrances partagées également de part et d'autre de ces frontières.

Rauf Denktaş et moi sommes tous deux des représentants de cette génération qui a connu le meilleur et le pire de l'histoire récente de Chypre. Nos communautés respectives nous ont confié la direction de leurs affaires. Les Chypriotes, tant les Chypriotes turcs que les Chypriotes grecs, attendent de nous, leurs chefs, que nous les aidions à façonner un avenir meilleur où les erreurs du passé ne puissent plus se reproduire.

Qu'il me soit permis d'exposer ma vision de l'avenir. Je veux voir tous les Chypriotes connaître la sécurité dans leur foyer et leur communauté; je veux voir tous les Chypriotes gagner leur vie sans subir de restrictions économiques et sans craindre l'instabilité; je veux voir tous les enfants chypriotes connaître le patrimoine culturel et religieux qui est le leur et pouvoir conserver et transmettre leur identité et leurs droits politiques sans craindre aucune domination.

La solution à tout problème constitutionnel sur la base de critères communautaires ou ethniques et du fédéralisme implique le partenariat et l'égalité politique des parties constituantes.

La solution du problème de Chypre sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale exige un partenariat des deux communautés et une constitution garantissant une autonomie interne maximale à chacun des deux cantons, provinces ou États constituants; conformément au principe de l'égalité des statuts politiques des parties constituantes, la Constitution doit donner à leurs administrations autonomes respectives les mêmes droits, les mêmes pouvoirs et les mêmes fonctions. La Constitution doit prévoir une participation effective des parties constituantes au Gouvernement

fédéral. Elle doit aussi garantir à tous les citoyens de la Fédération tous les droits et libertés fondamentaux. Surtout, elle doit sauvegarder la souveraineté unique, l'indivisibilité et l'unité de la fédération bicommunautaire et bizonale. Une telle fédération, devenue membre de l'Union européenne, prospérera sur son territoire et à l'étranger.

Quand nous envisageons des idées de solution, nous devons nous demander si ces solutions répondent dans une mesure raisonnable aux besoins des Chypriotes grecs et des Chypriotes turcs et si elles favoriseront la stabilité, la coopération et le partenariat au sein de la population de Chypre.

Il est évident qu'une solution bicommunautaire doit être négociée, non seulement parce que toutes les résolutions des Nations Unies l'exigent, mais aussi parce que c'est seulement par la négociation que nous pourrions nous entendre sur les mesures pratiques nécessaires d'une solution efficace.

Tout règlement doit garantir la sécurité des deux communautés. Il faudra pour cela trouver une formule spécifiquement chypriote. Pour être efficace, cette formule doit prévoir les moyens de régler les problèmes qui se posent au jour le jour dans un petit État insulaire.

Je pense que les divergences entre ce que veulent et ce dont ont besoin les simples citoyens chypriotes turcs et chypriotes grecs ne sont pas si grandes qu'on pourrait le penser. Les deux communautés veulent la même chose : paix, prospérité, stabilité et sécurité physique, politique, économique et culturelle, et notamment sécurité de leurs foyers et de leurs biens et possibilité d'en jouir comme bon leur semble.

Je suis confiant que Chypriotes grecs et turcs sont capables, en travaillant de concert sous l'égide des Nations Unies et avec l'aide de la communauté internationale, d'échafauder un règlement qui réponde à ces besoins et qui dissipe les craintes et les insécurités qui affligent Chypre depuis le milieu du siècle. Pour cela, il nous faut entamer des pourparlers sérieux.

Je pense que la génération actuelle de dirigeants, la nôtre, doit négocier un règlement à ce problème vieux de plusieurs dizaines d'années pour que toute la population de Chypre ait droit à un avenir où les amères expériences du passé ne pourront être répétées et ne le seront pas. Notre génération, la plus âgée de chacune des deux communautés, doit refermer ce triste chapitre de l'histoire de Chypre par un accord qui permette aux générations futures de faire

mûrir et de cueillir les fruits d'un partenariat véritable, fondé sur le respect mutuel et l'entente politique.

Nous ne pouvons pas nous résigner à l'invasion et à l'occupation turques, mais nous sommes résolus à faire renaître et à redynamiser la confiance, la coopération et l'interaction bicommunautaire avec nos compatriotes chypriotes turcs. Dans mon discours d'investiture en février dernier, j'ai tendu la main de l'amitié et exhorté le chef des Chypriotes turcs, M. Denktaş, à se joindre à moi pour oeuvrer de concert afin de trouver une solution au problème tragique de Chypre, pour le bien de tous les citoyens de l'île. De même, j'ai invité les Chypriotes turcs à faire partie comme membres à part entière de la délégation chypriote qui négocie l'entrée de Chypre dans l'Union européenne, et à façonner ainsi ensemble nos positions et notre destinée commune.

Aujourd'hui, me ralliant à la volonté de la communauté internationale de trouver une solution concertée au problème chypriote qui soit conforme aux dispositions des résolutions de l'ONU, je renouvelle devant les représentants de la communauté internationale, et depuis la tribune de cette assemblée, l'invitation que, en tant que chef de la communauté chypriote grecque, j'ai adressée au chef de la communauté chypriote turque, M. Rauf Denktaş, de travailler ensemble à la solution du problème chypriote afin de construire pour nos enfants et les générations futures une île heureuse et prospère. Il est dans l'intérêt de Chypre de veiller à l'unité et à l'interaction des deux communautés. Les tensions continues empêchent Chypre et son peuple de jouer le rôle qui doit être le leur et de contribuer à la stabilité régionale et à l'amélioration des relations gréco-turques.

Le Gouvernement chypriote est résolu à trouver une solution pacifique et conforme aux résolutions de l'ONU, qui permette de sauvegarder les intérêts et les droits de l'homme de tous les citoyens.

Nous n'avons cessé de faire des propositions pour atténuer les tensions intercommunautaires.

L'escalade des tensions à Chypre est à mettre au compte de la présence massive dans le nord des forces turques d'occupation, qui ne cessent d'être renforcées et d'acquiescer de nouveaux moyens, ce qui oblige le Gouvernement de la République à renforcer ses propres défenses.

Le Conseil de sécurité, reconnaissant que la montée des tensions est due à un renforcement des forces militaires,

a appelé dans plusieurs de ses résolutions à la réduction des effectifs et des armements.

Le Gouvernement de la République de Chypre continuera d'exercer son droit souverain de renforcer ses défenses avec les moyens qu'il juge nécessaires tant que les forces d'occupation turques resteront à Chypre; toutefois, je n'ai pas manqué, en réponse aux résolutions du Conseil de sécurité, de proposer des mesures concrètes pour mettre en place un programme spécifique de réduction des forces et des équipements étrangers et locaux, afin de préparer le retrait programmé et définitif de tous les militaires et autres éléments étrangers, et la démilitarisation de Chypre. Ces propositions restent valables et opportunes, et nous les maintenons donc sur la table des négociations. Nous sommes toujours résolus à rechercher un règlement pacifique, ce qui implique une atténuation de la tension.

Face aux menaces constantes que fait peser sur Chypre la puissance militaire largement supérieure de la Turquie, dont le but est de tenir perpétuellement l'île en otage, de détruire sa souveraineté et d'en faire un simple protectorat turc, l'appui ferme et le soutien moral des Membres de l'Organisation des Nations Unies est d'une importance suprême.

À ce stade, je tiens à remercier les ministres des affaires étrangères des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et le Secrétaire général d'avoir débattu du problème de Chypre le 24 septembre 1998 et d'avoir émis une déclaration demandant la reprise rapide d'un processus soutenu de négociation directe entre les deux communautés, leur rappelant en même temps la nécessité de parvenir à un règlement politique complet, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et d'éviter toute action qui pourrait accroître la tension.

Je dis «Oui» à la reprise de ce processus soutenu de négociations directes sur la base des résolutions du Conseil de sécurité. Je dis «Oui» à l'abandon de toute mesure qui pourrait accroître la tension et compromettre ainsi les progrès accomplis dans le processus de négociation.

Nous sommes convaincus que nous pouvons une fois de plus compter sur la solidarité active des Membres à ce moment crucial, car ce sont les principes les plus sacrés de la Charte des Nations Unies et la crédibilité même de l'ordre public mondial qui sont en cause.

Alors que nous nous approchons du nouveau millénaire, les dirigeants du monde doivent décider dans quel monde nous voulons que nos enfants et petits-enfants

vivent. Est-ce un monde où seuls comptent l'intérêt personnel et les intérêts stratégiques et économiques, et où les principes n'ont aucune place, ou bien un monde régi par la justice et le respect des droits de l'homme, le seul où puissent régner définitivement la paix et la stabilité?

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République de Chypre de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Glafcos Clerides, Président de la République de Chypre, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

M. Wembe (République arabe syrienne), Vice-Président, assume la présidence.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande, S. E. M. Donald Charles McKinnon, à qui je donne la parole.

M. McKinnon (Nouvelle-Zélande) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter M. Operti de son élection à la présidence de cette Assemblée, et de lui souhaiter plein succès dans la conduite de ses débats. J'ai eu le privilège de me rendre dans son pays, l'Uruguay, au début de cette année, et à cette occasion j'ai apprécié sa chaleureuse hospitalité.

Je remercie également son prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, qui, par ses efforts acharnés, a permis l'introduction de nombreuses réformes importantes au cours de la précédente session.

Chaque année, ce débat est une occasion d'examiner l'Organisation des Nations Unies avec plus de recul, de dresser un bilan et d'envisager l'avenir. Nous devons recenser les acquis du passé et réfléchir aux défis de l'avenir. Notre vision est conditionnée par l'état actuel du monde. Nous vivons une époque très difficile. La tourmente économique qui a éclaté cette année en Asie semble devoir se propager au reste du monde. Elle touche aussi bien les pays développés que les pays en voie de développement dans la plupart des régions. Nous devons réagir avec beaucoup de calme et de fermeté pour éviter que ces difficultés financières n'aient un effet déstabilisateur. Il y a là pour

tous un défi direct qui met à l'épreuve les différentes composantes du système multilatéral.

Cette année, nous célébrons le jubilé de deux événements qui ont fait date dans deux domaines importants de l'activité de l'ONU et qui ont fait que le dernier demi-siècle a été très différent des époques passées : le début des opérations internationales de maintien de la paix et la naissance du droit international dans le domaine des droits de l'homme. Les deux ont un rôle à jouer pour relever les défis d'aujourd'hui. C'est dans ces deux domaines que les activités du système des Nations Unies sont irremplaçables. C'est dans ce contexte mondial que des normes internationales universelles peuvent être établies. La primauté du droit international nous fournit un cadre pour nous attaquer aux problèmes du monde. Et c'est grâce à la sécurité collective que les pays pourront oeuvrer ensemble pour promouvoir et renforcer la paix et la stabilité.

La Nouvelle-Zélande est un petit pays et, en tant que tel, elle a d'emblée reconnu l'intérêt des possibilités de débat mondial et d'action collective qu'offre l'ONU. Nous souhaitons vivement que ce système soit renforcé. Nous pensons que son fonctionnement efficace est essentiel au bien-être de notre monde.

Bien sûr, à l'instar de beaucoup d'autres, nous savons que l'ONU a été critiquée ces dernières années, mais il y a 10 ans, l'ONU avait la cote. La fin de la guerre froide a semblé ouvrir une ère nouvelle. En 1988 les forces de maintien de la paix des Nations Unies ont reçu le prix Nobel de la paix. Au début de la décennie on parlait d'un nouvel ordre mondial.

Mais les attentes de la communauté mondiale étaient plus grandes que la volonté politique des États Membres de tenir leurs promesses. Et les mécanismes de l'ONU, qui se sont développés et élargis pour répondre aux attentes du monde, se sont révélés trop pesants — et souvent trop coûteux.

L'euphorie que suscitait l'ONU a laissé la place au cynisme. Un éditorialiste a qualifié cette année de l'ONU de «baudruce percée». Mais dans le long terme, il est clair que ni l'euphorie ni le cynisme ne sont justifiés.

Depuis la fin de la guerre froide, jamais le dispositif de maintien de la paix des Nations Unies n'a été autant mis à contribution. Il y a connu des succès éclatants et, malheureusement, aussi quelques échecs. Nous avons beaucoup appris. Il faudra tenir compte de ces leçons dans les mandats des futures opérations de maintien de la paix.

Il reste nécessaire que l'Organisation des Nations Unies soit en mesure d'assurer son rôle de maintien de la paix. Ses succès montrent ce qu'elle peut réaliser, malheureusement les effectifs des bérets bleus s'amenuisent et les pays qui fournissent des contingents ne sont pas dédommés en temps voulu.

Les arriérés du plus important contributeur aux opérations de maintien de la paix et au budget ordinaire projettent une ombre sur l'Organisation. Les impayés ont atteint des proportions alarmantes. Cela touche tous les pays, petits ou grands.

Nous ne pouvons permettre que les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies soient limités par cette incertitude budgétaire permanente.

Dans ma région, le Pacifique Sud, nous avons apporté une réponse régionale à un problème régional. Je me réfère à l'île de Bougainville, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui, après avoir été ravagée par une guerre civile pendant neuf ans, a retrouvé la paix depuis 12 mois. Ce sont les gouvernements de la région qui ont entrepris d'aider le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les représentants du peuple de Bougainville afin de mettre fin à ce conflit tragique. L'Australie, Fidji, Vanuatu, les Îles Salomon et mon propre pays ont joué un rôle important dans le processus et aujourd'hui l'espoir et la confiance renaissent à Bougainville après près d'une décennie d'éclipse. L'Accord de Lincoln, signé en janvier à Christchurch, en Nouvelle-Zélande, qui a officialisé le cessez-le-feu, a en même temps préparé la participation de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous félicitons de la décision de l'Organisation des Nations Unies de créer un petit bureau politique sur l'île. Cette initiative de l'ONU aidera à renforcer le processus de paix à Bougainville.

La tourmente financière qui a été déclenchée en Asie crée aujourd'hui des incertitudes dans le monde entier. Elle s'est propagée à la Fédération de Russie, elle a ébranlé de nombreux pays d'Amérique latine et elle a atteint presque tous les pays. L'effondrement soudain de la confiance des investisseurs et le reflux des capitaux qui affluaient naguère vers les marchés en développement ont radicalement modifié les perspectives économiques et sociales. La croissance économique mondiale ralentira beaucoup cette année.

Cette crise économique, parmi les plus graves que nous ayons connues ces dernières années, risque de bouleverser nos vies à tous. Nous devons coopérer afin de la surmonter. Nous devons prendre les mesures qui s'imposent au niveau national, non seulement dans notre propre intérêt

mais dans celui de la communauté internationale. Nous devons notamment nous abstenir d'avoir recours à des mesures protectionnistes, qui ne pourraient qu'exacerber la crise, et continuer à libéraliser nos marchés autant que possible.

Le plus important est d'empêcher que l'instabilité économique ne menace la stabilité politique et sociale. Nous devons résister aux pressions qui nous pousseraient à prendre des mesures politiques que nous éviterions en temps normal. La meilleure façon de procéder est d'adopter une démarche collective, de renforcer nos institutions multilatérales au sein du système des Nations Unies et ailleurs et de raviver la confiance dans notre capacité de surmonter les crises.

J'ai été particulièrement frappé par ce qu'a dit lundi le Secrétaire général, M. Kofi Annan sur ces questions. Il a raison de dire que la crise — n'est pas seulement financière, économique, sociale ou politique mais tout cela à la fois. Je souscris entièrement à la conclusion du Secrétaire général selon laquelle nous devons l'affronter sur tous ces fronts.

En tant qu'instances de débat et en tant qu'organes capables d'adopter des mesures de portée mondiale, l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ont un rôle important à jouer en aidant à renforcer les capacités et en fournissant un appui social lorsque cela est nécessaire. Beaucoup de réalisations de l'Organisation des Nations Unies ont consisté à établir les normes et les mécanismes qui nous permettent de traverser les périodes difficiles comme celle que nous connaissons aujourd'hui. Le défi que doit relever l'Organisation est d'affronter résolument les problèmes qui peuvent mettre notre sécurité en péril, et dont les principales victimes sont les populations des pays en développement. Nous ne devons pas faire marche arrière à présent.

Les événements tragiques de Nairobi et de Dar es-Salaam nous ont rappelé que la lutte contre le terrorisme est loin d'être terminée. Notre réponse au terrorisme doit être claire et décisive. La communauté internationale a le devoir de veiller à ce qu'il n'existe aucun refuge pour les groupes terroristes. Un engagement de tous à l'appui du réseau d'instruments antiterroristes doit être un des principaux objectifs des Membres de cette Organisation.

On assiste à la fin du XXe siècle à une résurgence des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. La Nouvelle-Zélande est très favorable aux travaux des tribunaux internationaux spéciaux qui traduisent les criminels de guerre en justice. Cependant, cela reste insuffisant. La

Nouvelle-Zélande demande depuis longtemps la création d'une cour pénale internationale qui serait compétente pour juger de tels crimes. Nous rendons hommage aux efforts de ceux dont le travail acharné et l'abnégation ont permis l'adoption du Statut de la Cour pénale internationale. Nous espérons qu'avec l'appui de la communauté internationale, la Cour se révélera un outil efficace de lutte contre les auteurs d'atrocités.

La nécessité du multilatéralisme n'est dans aucun domaine aussi évidente que dans les efforts visant à mettre fin à la dégradation de l'environnement et à promouvoir le développement durable.

La Nouvelle-Zélande a été honorée par la nomination de son Ministre de l'environnement, l'Honorable Simon Upton, à la présidence de la septième session de la Commission du développement durable (CDD). Nous espérons vivement que cette session nous permettra de progresser dans la mise en oeuvre d'Action 21 et de prendre les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs fixés il y a six ans à Rio par le Sommet Planète Terre. Mille neuf cent quatre-vingt dix-huit a été proclamée Année internationale de l'océan par l'Organisation des Nations Unies. Il est donc on ne peut plus opportun que la CDD ait inscrit à l'ordre du jour de sa session des questions concernant les mers et les océans, ainsi que l'examen du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, en préparation de la session extraordinaire de l'année prochaine de l'Assemblée générale.

Le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, adopté en décembre dernier, est une première initiative concrète pour s'attaquer à ce problème mondial, mais il reste des questions importantes à régler concernant sa mise en oeuvre. La Quatrième Conférence des parties à Buenos Aires nous offrira une possibilité d'aller de l'avant.

Grâce à la ténacité du Secrétaire général, nous avons maintenant une Organisation efficace. Mais il reste beaucoup à faire pour que cette grande Organisation soit en mesure de relever les défis de notre époque; elle doit encore changer pour que l'essentiel de ses efforts soient consacrés à sa mission en première ligne du combat pour le développement et la solution des problèmes mondiaux et non à sa propre administration.

La Nouvelle-Zélande se félicite de la poursuite du dialogue sur le financement du développement. Étant actuellement membre du Conseil économique et social, elle a pu

suivre de près le débat en cours sur cette question si importante. Nous nous réjouissons des initiatives qu'a prises l'Organisation pour resserrer ses liens avec les institutions de Bretton Woods. Ces institutions sont elles-mêmes à l'avant-garde des efforts déployés pour faire face à la crise économique actuelle, qui est sans doute le plus grand défi qui leur ait jamais été lancé. Toutefois, nous devons nous demander si ces institutions, dans leur forme actuelle, sont adaptées au XXIe siècle

Notre Organisation doit, tout comme d'autres, être capable d'évoluer selon les circonstances et avoir la souplesse nécessaire pour relever les nouveaux défis. Elle doit refléter le monde d'aujourd'hui et ne doit pas rester figée dans le passé. Le conflit Est-Ouest appartient à une époque révolue. Nous devons maintenant nous attaquer à l'énorme disparité entre le Nord et le Sud. L'Organisation des Nations Unies a un rôle crucial à jouer dans le développement. Une fois de plus, le Secrétaire général a frappé dans le mille lorsqu'il a dit, dans son allocution de lundi, qu'il fallait rendre au développement sa juste place dans la stratégie économique mondiale. Nous attachons aussi une grande importance aux mesures visant à libéraliser le commerce et les flux d'investissements et à promouvoir l'accès à l'information et aux technologies, car ce sont autant d'outils qui nous aideront à surmonter l'actuelle crise économique.

L'Organisation des Nations Unies a un rôle prééminent à jouer dans le domaine du développement. D'autres institutions internationales jouent un rôle complémentaire. Je suis personnellement conscient de la contribution particulière qui a été faite par le Commonwealth dans le cadre de la récente Commonwealth Small States Mission. Cette mission a mis en lumière la vulnérabilité particulière des petits États, et a débouché sur la création d'une équipe spéciale Commonwealth/Banque mondiale sur la question de la vulnérabilité, dont les travaux pourront compléter ceux du Conseil économique et social et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Au sein de l'ONU, nous devons corriger le déséquilibre Nord-Sud que j'évoquais tout à l'heure en réformant le Conseil de sécurité. Une représentation plus équitable au Conseil refléterait mieux le monde et l'ONU d'aujourd'hui. L'élargissement s'avère être une affaire complexe, mais des progrès considérables ont été enregistrés cette année dans le domaine tout aussi important de la réforme des méthodes de travail du Conseil. D'une façon générale, ces questions nécessitent une étude et des négociations prudentes. Il serait vain de fixer arbitrairement des échéances avant d'avoir réalisé un accord général sur un ensemble de réformes et

cela pourrait même s'avérer nuisible à l'Organisation. La réforme doit avoir l'appui du plus grand nombre possible d'États Membres.

J'ajouterai que les groupes régionaux au sein de l'ONU sont encore le reflet d'une époque révolue. La Nouvelle-Zélande est prête à étudier toute proposition de restructuration de ces groupes qui permette une distribution plus équitable des sièges électifs et qui tienne compte de l'état actuel des relations politiques et économiques.

Dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements, il est opportun de faire le point et d'évaluer les acquis. L'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 1996 permettait d'espérer qu'il n'y aurait plus d'essais nucléaires. Mais la norme mondiale de non-prolifération a été bafouée par les essais nucléaires réalisés en Asie du Sud, ce qui fait craindre une nouvelle course aux armements. La Nouvelle-Zélande a été encouragée par certaines déclarations prononcées ici ces derniers jours, et espère que 1999 sera l'année où tous les pays qui ne l'ont pas encore fait signeront sans conditions préalables le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

La Conférence du désarmement est convenue d'entamer des négociations sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. La Nouvelle-Zélande souhaite que ces négociations aboutissent le plus rapidement possible. Il ne faut pas renoncer à l'objectif du désarmement complet et de l'élimination des armes nucléaires. L'attachement de la Nouvelle-Zélande à cet objectif a été réaffirmé dans la déclaration que j'ai publiée le 9 juin, conjointement avec les ministres des affaires étrangères de sept autres pays. La Nouvelle-Zélande collabore maintenant avec ces pays à l'élaboration d'un projet de résolution inspiré par les préoccupations décrites dans ma déclaration.

Un objectif que je considère personnellement comme hautement prioritaire pour 1999 est la conclusion d'un protocole de vérification à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage d'armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Suite à la très heureuse initiative prise par l'Australie, j'ai eu la satisfaction de présider un groupe de ministres qui, cette semaine, ont publié une déclaration exhortant les gouvernements à s'engager à conclure un tel protocole.

La Nouvelle-Zélande appuie les mesures que prend l'ONU en vue de l'élimination des stocks irakiens d'armes de destruction massive qui menacent la sécurité de la

région. Nous prions instamment le Gouvernement iraquien de reprendre la coopération avec la Commission spéciale des Nations Unies afin que l'élimination de ces armes horribles puisse être confirmée. Le Conseil de sécurité pourra alors de nouveau envisager la levée des sanctions.

Depuis 50 ans que les États Membres ont adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme, la valeur de la Déclaration a été confirmée à maintes reprises. Et pourtant, il y a encore beaucoup à faire pour que la vision de la Charte et de la Déclaration puisse se réaliser pour tous. Nous sommes certains que, guidés par le Haut Commissaire pour les droits de l'homme, nous continuerons de faire des progrès sur la voie de la réalisation de cette vision.

L'ONU peut contribuer à la promotion et à la protection des normes fondamentales en matière de droits de l'homme, en mettant l'accent sur l'action pratique de renforcement des capacités. Nous avons toujours appuyé les efforts du Haut Commissaire en la matière et continuerons de le faire.

Dans toutes les régions du monde, des pays sollicitent l'appui de la communauté internationale pour établir des structures propres à assurer une bonne gouvernance, à rendre l'espoir à la population et à améliorer son bien-être. Je suis tout particulièrement encouragé par l'évolution de la situation au Nigéria et en Sierra Leone.

Comme l'ont montré les 50 dernières années, l'Organisation a ajouté une dimension nouvelle à la coopération entre les nations. Il lui a fallu pour cela user de tout son prestige et de tout son poids. À plus long terme, l'histoire décrira notre époque comme celle de l'essor spectaculaire du droit international et des approches collectives de la sécurité politique et économique. En d'autres termes, c'est cela qui est l'essence des activités de l'Organisation des Nations Unies.

Face au défi que nous lancent les problèmes économiques d'aujourd'hui et de demain, nous, les nations du monde, devons plus que jamais unir nos efforts pour résoudre ensemble ces problèmes communs. La Nouvelle-Zélande réaffirme donc son attachement à l'Organisation des Nations Unies et aux idéaux qu'elle incarne.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : L'orateur suivant est S. E. M. Hong Soon-young, Ministre des affaires étrangères et du commerce de la République de Corée.

M. Hong (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de la délégation de la République de Corée, je félicite sincèrement M. Didier Operti pour son élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que cette Assemblée débouchera sur des résultats fructueux sous sa direction. Je tiens également à rendre hommage à son prédécesseur, S. E. M. Hennadiy Oudovenko, et au Secrétaire général, M. Kofi Annan.

Je voudrais parler aujourd'hui de notre avenir commun et des différents efforts que nous devons envisager pour faire en sorte qu'il soit meilleur. À l'aube du nouveau millénaire, nous devons faire le point des possibilités qui s'offrent à nous pour le futur. Nous pouvons contempler les 50 dernières années avec confiance et fierté et nous enorgueillir de l'énorme apport de l'Organisation des Nations Unies à la paix et à la prospérité internationales. L'Organisation des Nations Unies se trouve aujourd'hui face à d'énormes défis, mais aussi à d'immenses possibilités. Notre débat doit commencer par définir les défis, à la fois au sein de l'ONU et dans le monde où elle opère.

En tant que communauté mondiale, nous sommes face à des tendances et à des défis qui mettent à l'épreuve notre sagesse et notre courage. Avant de parler de notre tâche commune, je commencerai par exposer la façon dont nous gérons aujourd'hui nos propres problèmes en Corée. En février dernier, le Gouvernement du Président Kim Dae Jung est entré en fonctions. Cet événement revêt une signification toute particulière pour le peuple coréen, car c'est la première fois qu'un parti d'opposition accède au pouvoir en 50 ans d'histoire constitutionnelle de notre pays.

La République de Corée est un des pays qui a acquis son indépendance au cours du dernier demi-siècle; elle s'est donc transformée en une démocratie libérale en un laps de temps relativement court. Accablée par la pauvreté et déchirée par la guerre il y a 50 ans encore, la République de Corée est maintenant devenue une puissance moyenne.

Mon pays s'efforce actuellement de surmonter d'énormes difficultés économiques et d'assurer le développement harmonieux à la fois de la démocratie et de l'économie de marché. Nous sommes conscients que le monde nous observe pour voir comment nous nous acquitterons de cette tâche si difficile. Le 15 août 1998, lors du cinquantième anniversaire de la République de Corée, le Président Kim Dae Jung a lancé la «Deuxième édification de la nation», définissant les efforts que devra faire la nation pour surmonter la crise actuelle et permettre à la démocratie coréenne et à l'économie de marché de mûrir.

Toutefois, dans l'immédiat, il n'y a pas que l'économie qui nous préoccupe. Le nouveau Gouvernement de la République de Corée a formulé la «Politique du grand jour», une politique d'engagement constructif qui définit sa position vis-à-vis de la Corée du Nord. Les rapports entre les deux Corées ont le plus souvent été marqués par la division, la guerre et les affrontements. Pour qu'ils changent de nature il faudrait rétablir et entretenir la confiance mutuelle. C'est à cette fin que le Président Kim a annoncé, tout de suite après son entrée en fonctions, les trois principes suivants : notre pays ne tolérera aucune provocation militaire de la part de la Corée du Nord; notre pays ne tentera pas d'absorber la Corée du Nord; et il encouragera activement la réconciliation, les échanges et la coopération entre les deux Corées.

Conformément à ces principes, mon gouvernement encourage le secteur privé à poursuivre comme il l'entend ses échanges et la coopération avec le Nord, tout en s'en tenant au principe de réciprocité au niveau gouvernemental. La République de Corée continuera d'avoir à coeur de donner suite aux appels de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales afin d'aider la Corée du Nord à parer à ses pénuries alimentaires et à ses problèmes économiques. Nous pensons que des consultations entre les deux Corées sont indispensables pour permettre le redressement économique de la Corée du Nord, et nous comptons sur les bons offices des Nations Unies pour faciliter ces consultations.

Dans son discours d'août, le Président Kim Dae Jung a ensuite proposé un dialogue permanent au niveau des ministres ou des vice-ministres des deux Corées, dans l'espoir d'ouvrir une nouvelle ère de réconciliation et de coopération entre les deux Corées. Il a également indiqué que la République de Corée est prête à envoyer un émissaire à Pyongyang afin de discuter de cette proposition. L'idée directrice de la politique d'engagement du Président Kim est d'établir un système viable de coexistence pacifique basé sur la réconciliation et la confiance mutuelle.

La République populaire démocratique de Corée a répondu à ces propositions par l'indifférence, voire le refus. Elle a provoqué la République de Corée en introduisant subrepticement un sous-marin dans les eaux territoriales de la Corée du Sud et, de nouveau en août dernier, en lançant sans avertir une fusée dans le Pacifique Ouest. Mon gouvernement déplore ces provocations qui sont une menace grave à notre sécurité. Malgré cela, il maintient les grands axes de sa politique afin que les deux Corées puissent jouir ensemble des bienfaits d'une coexistence pacifique.

Mon gouvernement espère que les dirigeants de la République populaire démocratique de Corée abandonneront leur politique obstructionniste et accepteront le dialogue et la coopération que nous proposons. Nous souhaiterions relancer et mettre en oeuvre l'Accord de base entre les deux Corées de 1992 au moyen d'un dialogue Sud-Nord. Mon gouvernement s'efforcera d'apaiser les tensions et d'instaurer un climat de paix sur la péninsule coréenne par des pourparlers quadripartites. Je tiens à répéter que notre objectif immédiat est avant tout la coexistence pacifique. Nous espérons que la République populaire démocratique de Corée répondra à notre politique de compromis avec autant de sincérité et de bonne foi que nous en avons nous-mêmes.

Je ferai à présent quelques observations au sujet de la situation économique mondiale. Depuis 10 ans, l'interdépendance entre les pays ne fait que s'accroître sous l'effet de la mondialisation tirée par les forces du marché. Toutefois, alors qu'on s'attendait à ce que la mondialisation stimule la croissance économique dans le monde et réduise l'écart entre pays développés et pays en développement, elle a des conséquences négatives qui ont pris la communauté internationale au dépourvu. Les pays d'Asie, cités depuis longtemps comme des modèles de développement économique, se trouvent à présent aux prises avec de sérieuses difficultés financières. D'autres pays connaissent également des problèmes économiques qui pourraient se répercuter à l'échelle mondiale.

La communauté internationale, face aux tourmentes économiques soudaines, aurait intérêt à mettre au point une stratégie commune pour optimiser les effets économiques de la libéralisation et de la mondialisation des marchés. Mon gouvernement se félicite de l'initiative prise par l'Organisation des Nations Unies à cette fin de renforcer le dialogue et la coopération avec les institutions de Bretton Woods. L'ONU doit jouer un rôle plus actif face aux problèmes qui découlent de la mondialisation.

Parmi les facteurs qui sont à l'origine des difficultés économiques en République de Corée, on peut citer un relâchement du principe de responsabilité dans les entreprises et dans le secteur financier. Mon gouvernement essaie actuellement de faire de cette crise financière une occasion de réformer et de relancer son économie. Nous avons entrepris résolument une audacieuse réforme structurelle basée sur les principes de la démocratie et de l'économie de marché. Cette réforme structurelle vise à assurer la libéralisation des activités économiques, la transparence et la responsabilité dans le secteur financier et dans les entreprises, et la mobilité des travailleurs. Quand elle sera terminée, la société de la République populaire démocratique de

Corée sera plus libre et plus ouverte et contribuera à faire renaître le dynamisme économique de la région asiatique. C'est là le but de notre réforme structurelle.

Malgré la croissance générale de l'économie mondiale, les pays les moins avancés restent marginalisés et ne reçoivent toujours pas leur juste part des fruits de cette croissance. En tant que communauté, nous devons nous inquiéter davantage de la détérioration de la situation dans ces pays marginalisés, et renforcer notre coopération économique et notre aide au développement afin de leur assurer une croissance durable. À cette fin, l'Agence coréenne de coopération internationale (KOICA) appuie le développement des pays les moins avancés et mon gouvernement coopère avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Malgré la crise financière actuelle, la République de Corée continue de jouer pleinement son rôle à l'appui du développement, essentiellement par le truchement de la KOICA.

Tout en contribuant au renforcement de la coopération multilatérale, nous participons aux efforts de coopération régionale visant à stimuler la croissance économique stable et le développement équilibré dans la région Asie-Pacifique. Nous contribuons également à la libéralisation régionale du commerce et de l'investissement grâce à notre participation active au Forum de coopération économique Asie Pacifique. En outre, mon pays accueillera le troisième sommet de la Rencontre Asie-Europe en l'an 2000. Nous ferons de notre mieux pour que ce sommet marque une étape importante dans l'instauration d'un large partenariat entre l'Asie et l'Europe.

Outre ces préoccupations immédiates concernant la relance économique en Corée et dans le monde, la protection de l'environnement nous lance un autre défi à long terme. Les changements climatiques, par exemple, exigent une attention immédiate et des mesures concrètes de la part de tous les pays. L'an dernier nous avons franchi une étape historique dans la lutte contre le réchauffement de la planète en adoptant le Protocole de Kyoto. Je suis heureux d'annoncer que mon gouvernement accédera au Protocole de Kyoto cet après-midi.

Je voudrais saisir cette occasion pour dire quelques mots sur l'Institut international de recherche sur les vaccins. Mon gouvernement a accueilli cet Institut dans le cadre de sa participation active aux efforts internationaux visant à prévenir les maladies infantiles, en particulier dans les pays en développement. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et 32 gouvernements ont signé l'Accord instituant

cet établissement, qui doit mettre au point et distribuer des vaccins génériques. Le Gouvernement de la République de Corée et l'Institut ont signé un accord de siège hier, à New York. J'espère que ce projet méritoire recevra un appui plus actif et une participation plus large de la part des États Membres.

Cinquante ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme et en dépit des efforts assidus de l'ONU et des défenseurs des droits de l'homme, nous constatons avec consternation que les violations graves des droits de l'homme se poursuivent et que les mécanismes de promotion des droits de l'homme de l'ONU continuent d'être contestés dans le monde. Malgré ces sombres réalités, je suis convaincu que l'histoire va dans le sens du respect universel des droits de l'homme et de la dignité. Dans ce contexte, mon gouvernement appuie sans réserve l'initiative du Secrétaire général qui vise à intégrer les droits de l'homme dans toutes les activités et programmes des Nations Unies. En vue d'appuyer les mécanismes nationaux de défense des droits de l'homme, mon gouvernement se prépare à promulguer une loi sur les droits de l'homme et à créer une institution nationale des droits de l'homme.

La République de Corée se félicite de l'adoption du Statut de la Cour pénale internationale à Rome, en juillet dernier. Nous sommes certains que la création de cette Cour jouera un rôle décisif pour renforcer le système juridique international et nous espérons vivement que la Cour devienne opérationnelle dès que possible.

En cette période de l'après-guerre froide où l'environnement sur le plan de la sécurité internationale est en pleine mutation, l'ONU est maintenant confrontée à de nouveaux défis liés à la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Nous déplorons vivement les récents essais nucléaires effectués par l'Inde et le Pakistan qui portent gravement atteinte au régime international de non-prolifération nucléaire. Nous lançons un appel à ces pays pour qu'ils s'abstiennent de procéder à de nouveaux essais et de mettre au point d'autres systèmes d'armements et pour qu'ils adhèrent au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sans plus tarder. Nous invitons en outre la communauté internationale à rester vigilante pour empêcher le transfert de leurs matériels, équipements et techniques nucléaires à des pays tiers.

Dans ce contexte, nous pensons que l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la promotion de son universalité devraient être des questions prioritaires dans le programme du désarme-

ment. Mon gouvernement a engagé les procédures nécessaires en vue de ratifier ce Traité l'année prochaine. En même temps, nous nous félicitons de la décision prise à la Conférence du désarmement à Genève, le mois dernier, tendant à établir un comité spécial chargé de négocier un traité visant l'interdiction de la production de matières fissiles. Nous demandons en outre à tous les États d'honorer scrupuleusement leurs obligations qui consistent à s'engager sur la voie du désarmement nucléaire conformément à l'article VI du TNP.

Nous soulignons une fois de plus que la République populaire démocratique de Corée étant partie au TNP, elle devrait respecter pleinement l'accord de garanties de l'A-gence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Elle devrait également honorer ses obligations en procédant au gel de ses activités nucléaires et au démantèlement final de ses installations nucléaires conformément au Cadre de Genève qui a été convenu. Elle doit en particulier travailler en étroite coopération avec l'AIEA pour sauvegarder les informations nécessaires concernant ses activités nucléaires passées. En outre, nous invitons la République populaire démocratique de Corée à montrer qu'elle est sincèrement résolue à respecter le Cadre agréé en garantissant toute la transparence voulue pour ce qui est des installations souterraines récemment découvertes près de Yongbyon.

De son côté, mon gouvernement entend poursuivre ses efforts avec les États-Unis, le Japon et les autres parties concernées pour faire progresser le projet de l'Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne (KEDO), comme le prévoit le Cadre agréé. Dans la mesure où le projet KEDO contribue au maintien de la paix et de la sécurité, nous espérons qu'il continuera de recevoir un appui politique et financier de la part de la communauté internationale. Nous pensons en outre que les deux Corées devraient redoubler leurs efforts pour mettre en oeuvre la Déclaration conjointe sur la dénucléarisation de la péninsule de Corée de 1992.

Mon gouvernement partage les préoccupations de la communauté internationale suscitées par le lancement d'un missile par la République populaire démocratique de Corée, le 31 août dernier. Sa capacité de fabrication de vecteurs d'armes de destruction massive dans ce pays fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité sur la péninsule de Corée et en Asie du Nord-Est. La communauté internationale doit déployer des efforts concertés pour amener la République populaire démocratique de Corée à s'abstenir de mettre au point de nouveaux missiles, de procéder à des essais et d'exporter ces armes à l'avenir.

Les armes chimiques et biologiques sont une autre catégorie d'armes de destruction massive qui appelle notre attention. Nous saluons les réalisations accomplies par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques au cours des 18 derniers mois. Malheureusement, certains pays censés posséder des armes chimiques, notamment la République populaire démocratique de Corée, n'ont toujours pas adhéré à la Convention sur les armes chimiques. Nous invitons ces États à le faire sans tarder. Ma délégation espère en outre que le Protocole de vérification de la Convention sur les armes biologiques sera rapidement adopté.

Au cours de ces dernières années, nous avons vu les opérations de maintien de la paix étendre leurs activités à des domaines tels que le rapatriement des réfugiés, la démilitarisation et le démantèlement des armées, l'encadrement de la police et la surveillance des élections. Même si cette tendance peut être considérée comme positive, ma délégation est profondément préoccupée par le nombre croissant de victimes parmi les volontaires civils et le personnel de l'ONU. Lorsque la République de Corée était membre du Conseil de sécurité l'an dernier, elle avait pris l'initiative d'organiser un débat public au Conseil sur la protection de l'aide humanitaire aux réfugiés dans les situations de conflit, ce qui a conduit à l'adoption d'une déclaration présidentielle. Nous espérons que le rapport du Secrétaire général sur ce sujet, qui a été rendu public cette semaine, renouvellera la prise de conscience de la communauté internationale sur cette question et débouchera sur des mesures de suivi concrètes.

Ma délégation déplore vivement la récente recrudescence des activités terroristes barbares organisées à l'échelle internationale. La République de Corée ne tolère aucune activité terroriste et appelle tous les États Membres à coopérer pour élaborer des mesures internationales efficaces destinées à lutter contre le terrorisme.

À l'aube du nouveau millénaire, la communauté internationale se heurte à un ensemble de problèmes de plus en plus complexes qui menacent la paix et la sécurité. À ce tournant décisif, le Conseil de sécurité a besoin d'une réforme pour s'adapter à la nouvelle conjoncture internationale qui s'est radicalement transformée.

La République de Corée se déclare résolument en faveur d'une augmentation du nombre des membres du Con-

seil de sécurité afin qu'il soit plus représentatif et plus démocratique. Cependant, aucun processus de réforme du Conseil de sécurité ne peut se passer de l'appui universel des États Membres. À cet égard, nous espérons que le programme de réforme du Conseil qui sera mis au point réunira le consensus le plus large possible et dépassera largement les deux tiers des membres de l'Assemblée requis pour son approbation. Dans ce contexte, nous prenons note avec satisfaction des travaux que mène le Groupe de travail sur la réforme du Conseil de sécurité en vue de trouver une solution réaliste et pratique qui sera appuyée par le plus grand nombre des États Membres.

Ma délégation se félicite des efforts de réforme entrepris par le Secrétaire général, Kofi Annan, depuis le début de son mandat. La République de Corée a appuyé sans relâche les initiatives de réforme du Secrétaire général et continuera de le faire dans le cadre de nos efforts conjoints destinés à revitaliser l'Organisation dans les années à venir. Nous espérons que l'Assemblée du millénaire qui se tiendra en l'an 2000 nous donnera l'occasion de cristalliser les visions et les stratégies qui s'imposent pour relever les défis du XXIe siècle.

Nous attendons beaucoup du XXIe siècle. La période qui nous attend sera sans nul doute riche de défis redoutables. De cela je suis sûr. Mais elle nous promet également un brillant avenir si tous ensemble, nous savons nous montrer à la hauteur de la situation. L'ONU est un outil et une tribune; c'est un symbole — le meilleur que nous ayons — de notre détermination commune de faire du siècle prochain un siècle plus sûr, plus humain et plus optimiste que le précédent. La République de Corée, avec d'autres États Membres, est prête à apporter dûment sa contribution à la réalisation de ces nobles objectifs.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République arabe d'Égypte, S. E. M. Amre Moussa.

M. Moussa (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais, tout d'abord, adresser à M. Operti mes félicitations les plus sincères pour son élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée et exprimer ma conviction qu'il saura en diriger les travaux avec sagesse et compétence.

Je suis également heureux de rendre hommage à la façon avisée avec laquelle l'ancien Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, Président de la session précédente de l'Assemblée, a dirigé ses travaux, en vue notamment de

promouvoir les efforts de réforme et de modernisation de l'ONU.

Je voudrais aussi saluer le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour l'expérience et la sagesse dont il a fait preuve en s'occupant des crises mondiales, ainsi que pour sa contribution remarquable à l'accroissement de l'efficacité de cette Organisation, pour la mettre en phase avec l'époque et ses mutations et pour qu'elle participe à la création d'un nouvel ordre international en évitant les embûches.

Cette session est l'avant-dernière session de l'Assemblée générale pour ce siècle. Faisons-en une session de réflexion et de préparation à la dernière session du XXe siècle, celle de l'année prochaine. Il faudra faire le bilan de l'action internationale de tout un siècle, avec ses points positifs et négatifs. Il faudra évaluer les réalisations et les innovations de l'humanité, ses échecs, et en déterminer les causes. Il faudra énumérer et analyser tout le travail accompli par l'ONU, tous les progrès réalisés vers l'établissement d'une coopération internationale constructive et de la paix. Il faudra également parler de ce qui reste inscrit à l'ordre du jour international et qui sera transmis aux générations futures pour qu'elles l'achèvent.

Dans la Charte des Nations Unies, nous nous sommes déclarés résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre. Avons-nous réalisé cet objectif? Où avons-nous réussi, où avons-nous échoué, et pourquoi? Nous avons aussi proclamé notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité de la personne humaine et des nations; jusqu'à quel point avons-nous réussi à traduire dans les faits cette proclamation solennelle? Nous nous sommes engagés à favoriser le progrès social, à instaurer un niveau de vie meilleur, à utiliser les Nations Unies pour promouvoir l'évolution sociale et économique de tous les peuples. Avons-nous honoré cet engagement? Nous avons résolu d'agir avec tolérance et de vivre tous ensemble dans une atmosphère de paix et de bon voisinage. Y sommes-nous parvenus? Nous nous sommes déclarés résolus à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales, à ne pas recourir à la force armée, sauf dans l'intérêt commun. Avons-nous été fidèles à cette promesse? Avons-nous réussi ce que nous voulions faire?

Immédiatement après la fin de la guerre froide, vers la fin des années 80, certains ont parlé de «conflit de civilisations». C'est une théorie dangereuse qui concerne l'humanité et l'avenir qu'elle se prépare — conflits et affrontements ou coexistence et paix. Nous ne pouvons pas, ou plutôt nous ne devrions pas, nous, les représentants de la communauté internationale, à un tournant crucial de l'his-

toire comme celui-ci, ignorer un argument aussi dangereux, une théorie aussi destructrice, qui contredit le travail conjoint et les obligations collectives sur lesquelles nous nous sommes entendus pour la vie internationale. Nous devons, nous, enfants de ce XXe siècle, examiner cette théorie et y répondre de manière claire. Nous ne pouvons laisser lancer un appel aussi négatif sans y opposer de réponse ou de rectificatif. Ce qu'a dit le Président Clinton, dans son discours devant cette Assemblée, dans lequel il exprime son refus de cette théorie et son respect de la civilisation islamique, mérite vraiment notre considération et notre estime.

Nous devons, à notre avis, présenter au siècle futur une vision sûre, convaincus que nous sommes une société unique fondée sur le pluralisme — sur une pluralité intellectuelle, religieuse et culturelle. Nous devons réaffirmer que cette pluralité ne porte pas atteinte à l'unité de la communauté internationale. Au contraire, elle la consolide et en fait une unité dynamique basée sur une compétition saine, une coexistence positive et une appréciation commune de ce qu'ont mis en oeuvre les multiples sociétés qui constituent la communauté des nations. Notre communauté ne peut se fonder uniquement sur les réalisations d'une seule société, ou pencher pour une culture donnée. La voie à suivre passe par une interaction positive, une complémentarité et une coexistence entre civilisations. Elle ne réside pas dans la création de causes de conflit et l'attisement des flammes de l'affrontement et du conflit entre civilisations, car si cela se produit, cela pourrait constituer un foyer dangereux de tensions mondiales qui ne pourraient se terminer que par des pertes considérables pour le monde entier.

Une fois de plus, nous nous trouvons à un tournant historique, où un message vibrant de notre génération devient indispensable. Nous voulons voir les droits de l'homme et des nations prévaloir, sans désaccord quant aux priorités ou aux définitions. Nous voulons un désarmement rationnel et la fin de la course aux armements, sans distinction et sans discrimination. Nous voulons un développement réel qui ne renforce pas la pauvreté ou méconnaisse ses causes. Nous voulons un environnement propre, une science dont tous puissent profiter, une technologie dont les réalisations et les applications seront utiles à tous. Nous voulons une position commune face au terrorisme mondial. Nous voulons la liberté et la libération de tous les peuples, et nous voulons une prise de position forte face à l'oppression, le racisme et l'occupation. Nous voulons un respect de la loi et des coutumes, et un attachement aux buts et principes que nous avons acceptés de façon consensuelle dans la Charte des Nations Unies.

En vue d'évaluer les expériences du passé et de tracer le chemin de l'avenir, je propose que cette présente session établisse un comité chargé de mettre au point une déclaration claire à la postérité, qui soit adoptée à la fin de la prochaine session. Elle comprendrait notre évaluation du passé et notre vision de l'avenir et serait publiée quelques jours avant la fin du siècle et le début du nouveau siècle.

Le monde traverse aujourd'hui une période de bouleversements où règne un sentiment de malaise. Guerres, terrorisme, sous-développement, racisme, et intolérance religieuse : sont-ce là les séquelles d'époques passées? Ou les résultats de pratiques toujours en vigueur dans nos sociétés? Ou font-ils partie intégrante du tissu même de la vie humaine? Ou bien est-ce qu'ils découlent de la mondialisation ou des facteurs de tension et d'instabilité que comporte le nouvel ordre mondial?

Je pense que nous ressentons tous l'instabilité de la vie internationale. Nous avons assisté et continuons d'assister à de nombreux actes de terrorisme aux quatre coins de tous les continents. Nous avons assisté partout à l'extrémisme de plusieurs confessions de l'humanité, à l'injustice dans plusieurs sociétés humaines. Tout ceci démontre que la richesse et la pauvreté, malgré leur importance comme deux des phénomènes principaux de la vie, ne constituent pas la totalité des causes de l'instabilité dans le monde. Il existe d'autres causes, dont notamment le fait d'avoir deux poids, deux mesures, l'absence de démocratie dans les relations internationales, l'appel ouvert au conflit entre civilisations, et l'interprétation divergente des principes de la légitimité. Tous ces éléments aboutissent à ce sentiment de malaise, voire au sentiment généralisé d'insécurité.

Ce sont là des questions qui méritent un examen approfondi; des questions qui exigent une réponse véridique, car le défi est énorme, et les conséquences potentiellement dangereuses. Nous sommes tous dans la même galère. Cette responsabilité n'est pas la responsabilité d'une seule société. Si on parle tant de la mondialisation et de l'universalité, cela doit vouloir dire qu'elles nécessitent un partage des responsabilités.

Je voudrais aborder brièvement certaines des questions centrales qui nous préoccupent actuellement.

Je vais commencer par le terrorisme. Certains remarquent, à juste titre, que ce crime international est dirigé contre toutes les sociétés et qu'il est perpétré grâce à une organisation infaillible aidée par certaines conditions où quelques groupes ont été encouragés et financés par ceux

qui ont traité avec eux, jusqu'à ce que ces groupes se retournent contre eux. C'est là une leçon que nous devons tous apprendre pour ne pas la répéter à l'avenir. D'autres ont remarqué, à juste titre aussi, que le terrorisme a frappé dans plus d'une capitale ou d'une ville en même temps : à Nairobi au Kenya, à Dar es-Salaam en Tanzanie, à Omagh en Irlande. Avant cela, le terrorisme a frappé dans plusieurs coins du monde, peut-être pour différentes raisons, mais sûrement pour des motifs différents. Cependant, le phénomène est unique et n'admet point de tolérance. C'est une question que nous devons étudier ensemble.

À cet égard, je voudrais souligner l'importance de la nouvelle législation adoptée par la Chambre des communes en Grande-Bretagne au sujet des conspirations qui se trament sur le sol britannique, de l'appel lancé par le Président de la France, Jacques Chirac, concernant l'arrêt du financement des groupes terroristes et de ce que le Président Clinton a déclaré à ce propos dans son intervention devant l'Assemblée générale. Je réitère ici également l'appel lancé par le Président Hosny Moubarak visant à convoquer un sommet international, dans le cadre des Nations Unies, pour diriger la communauté internationale dans le chemin de l'opposition au terrorisme dans les domaines juridique, politique, économique et technologique, appel qui a été soutenu par la déclaration finale du dernier sommet du Mouvement des pays non alignés. Je propose donc que l'Assemblée générale examine cet appel lancé par l'Égypte en vue du sommet proposé, et j'invite également le Secrétaire général à tout mettre en oeuvre pour sa tenue.

Dans le domaine du désarmement, je voudrais dire que les derniers événements ont prouvé l'inadéquation du système de non-prolifération nucléaire sous sa forme actuelle, qui manque essentiellement de caractère universel. Ceci réaffirme le besoin d'adopter des mesures sérieuses et urgentes pour remédier à la situation et consolider le système et son efficacité en lui assurant un caractère universel, et en s'éloignant d'une politique de deux poids, deux mesures. Faute de quoi, nous nous trouverons dans une situation de doute total et de course aux armements qui pourrait engendrer une prolifération de toutes sortes d'armes de destruction massive, notamment d'armes nucléaires.

Au cours de ces trois dernières décennies, l'Égypte a maintes fois lancé un appel en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. L'Égypte a consolidé son appel par l'initiative lancée en 1990 en vue de créer une région exempte de toutes armes de destruction massive. Aujourd'hui, nous réitérons cet

appel afin de préserver la paix, la sécurité et la stabilité dans la région.

Partant du même principe, l'Égypte ainsi que sept autres États ont récemment proposé un nouveau programme visant à créer un monde exempt d'armes de destruction massive, et j'invite l'Assemblée à se joindre à cette initiative. Qu'il me soit permis de transmettre, et de souligner ici-même, l'appel du Président Hosny Moubarak visant à convoquer une conférence internationale pour examiner les moyens d'éliminer du monde entier les armes de destruction massive dans un délai que nous allons déterminer d'un commun accord. Et je me permets aujourd'hui d'inviter les membres de l'Assemblée à oeuvrer ensemble en vue de concrétiser cet appel.

Je voudrais maintenant aborder la question de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Ici la prémisse de la politique égyptienne est la même que celle adoptée par le sommet du Mouvement des pays non alignés tenu à Durban, qui exige que l'on respecte les principes de la Charte et du droit international pour définir une position générale vis-à-vis du programme de réformes.

Je voudrais ici rendre hommage aux idées et initiatives avancées par le Secrétaire général au sujet de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, et réaffirmer ce que le sommet du Mouvement des pays non alignés a adopté concernant l'importance de prendre en considération les avis des États Membres des Nations Unies lors de l'application des politiques de réforme, et la réaffirmation du rôle central de l'Assemblée générale dans la prise de décisions, en tant que cadre démocratique principal de l'ONU.

Quant au Conseil de sécurité, la position de l'Égypte repose sur les mêmes fondements que celle des États non alignés : premièrement, la nécessité de considérer les questions de la réforme des méthodes de travail et de l'élargissement du Conseil dans un cadre complet intégré; deuxièmement, l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité d'au moins 11 membres, en allouant un nombre de sièges permanents aux pays en voie de développement tout en prenant en considération les principes de la répartition géographique équitable et de l'égalité entre les États; troisièmement, le rejet de toute tentative visant à augmenter le nombre des membres du Conseil de façon partielle ou sélective; le refus de toute échéance fixée à l'avance et imposée pour achever le processus de réforme du Conseil de sécurité; et enfin, la nécessité d'adopter toute résolution qui entraînerait un amendement à la Charte, que l'on appellerait une résolution-cadre, qui serait adoptée par

la majorité des deux tiers des États Membres des Nations Unies, conformément à l'Article 108 de la Charte.

Je voudrais ajouter que l'Égypte s'engage également à respecter les résolutions du sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), tenu à Harare en 1997, concernant l'allocation de cinq sièges non permanents et de deux sièges permanents au continent africain. Ces derniers seront assignés par roulement conformément à des critères qui seront établis d'un commun accord par le Groupe des États d'Afrique.

Toujours dans le cadre de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, je voudrais soulever une question qui a fait l'objet de débats prolongés à l'ONU, ainsi qu'au dernier sommet du Mouvement des pays non alignés, à propos de la question des sanctions imposées par le Conseil de sécurité. Comme l'objectif des sanctions est d'influer sur certains régimes politiques pour qu'ils se soumettent à la légitimité internationale, il est donc nécessaire que tous les moyens énoncés au Chapitre VI de la Charte soient utilisés avant de se référer au Chapitre VII et de l'appliquer. Je voudrais également souligner l'importance qu'il y a à avoir un objectif bien clair à réaliser par l'imposition des sanctions, d'étudier les conséquences résultant de ces sanctions à long et à court terme, y compris la souffrance infligée aux peuples.

L'imposition excessive de sanctions ou leur maintien sans raison admissible ou sans délai déterminé diminuent leur crédibilité et le poids des engagements pris en vue de leur respect. Il faut donc faire preuve de pondération et déterminer l'objectif et l'échéance des sanctions avant de prendre la décision de les imposer.

Je voudrais maintenant passer au Moyen-Orient qui connaît de nombreux problèmes dont certains sont endémiques et d'autres passagers, et qui, nous l'espérons, ne se transformeront pas en situations permanentes. Je voudrais d'abord parler de la situation en Iraq, qui doit progresser vers une fin normale : la levée des sanctions dans le cadre de l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et conformément à leurs dispositions. Cela exige de la bonne volonté et l'établissement d'une coopération constructive et stable entre l'Iraq et les mécanismes du Conseil de sécurité. C'est là une responsabilité conjointe et non pas uniquement la responsabilité d'une seule partie. Il va sans dire que l'élimination des armes de destruction massive en Iraq constitue une partie intégrante de l'élimination de ces armes dans toute la région, ce qui a été reflété dans la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité.

Je voudrais également évoquer l'affaire Lockerbie pour exprimer notre satisfaction quant à l'évolution positive des événements relatifs à l'acceptation par les parties au conflit — différend non encore réglé — de tenir un procès pour juger les personnes suspectes et établir la vérité. Nous espérons tous que des progrès seront réalisés de bonne foi et le plus rapidement possible dans le cadre des contacts pris par le Secrétaire général et qu'un accord sera conclu au sujet des procédures et des garanties requises afin d'en finir avec cette situation, et de lever les sanctions à l'encontre de la Libye, pour mettre un terme à une période de tension qui doit être révolue à jamais.

D'autre part, nous estimons que la région doit éviter tout ce qui est de nature à augmenter les tensions, en créant des alliances stratégiques capables d'engendrer la discorde et de susciter la création de contre-alliances, soit encore en s'infiltrant dans les rangs du club nucléaire, ce qui conduira sans doute à une course aux armes de destruction massive, surtout si Israël ainsi que tous les États de la région n'adhèrent pas au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, soit en ne parvenant pas à des solutions aux problèmes de souveraineté, dont notamment la question des trois îles des Émirats arabes unis dans le Golfe, ou encore en essayant de diviser ou de porter atteinte à l'unité et à l'intégrité territoriale des États, comme c'est le cas de l'Iraq et du Soudan.

Quant au processus de paix, qui est sur le point de s'effondrer, la situation devient effectivement de plus en plus dangereuse, non seulement en raison de l'impasse dans laquelle elle se trouve, mais parce que la situation est beaucoup plus grave. Il s'agit d'un revirement négatif dans la politique d'Israël, qui croit que la situation internationale actuelle lui permet d'imposer ses revendications excessives aux parties arabes et d'imposer une paix israélienne au Moyen-Orient. Cela est peut-être dû au fait qu'il est désormais convaincu qu'il n'existe plus de gouvernement ou d'État capable de lui faire obstacle, d'exercer des pressions sur lui ou de rejeter ses exigences.

Nous rejetons cette politique qui a fait des considérations de sécurité un prétexte à l'occupation, et a vidé ainsi de tout sens celles qui pourraient être légitimes. Ces considérations auraient ainsi pu faire l'objet de négociations en vue d'accepter celles qui s'avèrent raisonnables sur une base de réciprocité, mais la validité, le poids réel et la crédibilité de ces considérations de sécurité israélienne sont devenus douteux. L'Égypte, étant le premier État arabe à établir la paix avec Israël, et le principal État arabe ayant un rôle au Moyen-Orient et dans les mondes arabe et islamique, ne peut admettre de telles mesures négatives qui sont de nature

à précipiter la région, une fois de plus, dans l'abîme des tensions, du conflit et de l'instabilité.

Après que nous avons établi la paix avec Israël, d'autres pays arabes ont poursuivi le même objectif, sur la base de la résolution 242 (1967) fondée sur le principe de l'indivisibilité de l'acquisition de territoires par la force, et sur le droit d'Israël de vivre en paix à l'intérieur de ses frontières — frontières qui sont, de toute évidence, celles de juin 1967 — ainsi que sur la base du cadre de Madrid, c'est-à-dire du principe de la terre contre la paix. En ce qui concerne les Palestiniens, il faudra ajouter les accords d'Oslo qui prévoient le retrait d'Israël avant d'entamer l'étape finale des négociations entre les parties israélienne et palestinienne.

Les dirigeants arabes au plus haut niveau ont exprimé, lors du sommet du Caire en 1996, l'engagement des États arabes de respecter le processus de paix étant donné que la paix arabo-israélienne constitue un objectif stratégique qui doit se réaliser dans le cadre de la légitimité internationale. Cependant, il exige un engagement de la part d'Israël de poursuivre le processus de paix afin de restituer les droits des Palestiniens et leurs territoires occupés, et de garantir une sécurité équilibrée et équitable à tous les États de la région conformément au principe de la terre contre la paix.

Le sommet arabe a souligné que toute violation de la part d'Israël de ces principes fondamentaux qui constituent la base même du processus de paix, ou tout désistement à l'égard des engagements et des accords conclus dans le cadre de ce processus, ou encore tout atermoiement dans leur application, ne pourront que faire régresser le processus de paix, ce qui, à son tour, entraînerait à nouveau la région dans l'engrenage des tensions, et forcerait les États arabes à remettre en cause les étapes entreprises à l'égard d'Israël dans le cadre du processus de paix. Seul le Gouvernement israélien devra alors en assumer la responsabilité.

Malheureusement, il est désormais évident que le Gouvernement israélien se dérobe à ses engagements pris conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, ainsi que dans le cadre de Madrid et des accords d'Oslo. L'attitude négative d'Israël va à l'encontre des objectifs de la paix et nous oblige à adopter une position ferme et déterminée, sans quoi la communauté internationale ne prendra pas les mesures nécessaires pour remédier à cette situation grave.

Nous nous interrogeons sur les objectifs réels du Gouvernement israélien. Les Arabes lui ont offert leur consentement, la coexistence, la paix et la reconnaissance, mais il semble que le Gouvernement israélien veuille

obtenir tout cela et, en plus, s'octroyer la terre dans sa quasi-totalité ainsi que la prérogative de mépriser les droits des Palestiniens. Cela est totalement inacceptable. Les peuples ont leur dignité et ont des droits à la terre et à l'autodétermination. Aucune génération ne peut y renoncer, puisque c'est le droit de toutes, tout au long de l'histoire passée, présente et future.

Une fois de plus, nous demandons à Israël de revoir ses positions et sa politique. La situation internationale est en mutation permanente, et ce qui peut être imposé aujourd'hui de façon injuste ou disproportionnée peut s'effondrer demain. Nous voulons un accord solide et durable qui ne peut être possible que si nous nous accordons sur une proposition d'ensemble comprenant le retrait total d'Israël des territoires syrien et libanais, ainsi que de la Cisjordanie et de Gaza en Palestine; la création d'un État palestinien; un accord sur le statut final de Jérusalem et le sort des réfugiés palestiniens; un accord raisonnable sur les conditions de sécurité; la reconnaissance de l'État d'Israël; et la coexistence avec celui-ci en tant que membre de la famille du Moyen-Orient, dans le cadre de relations normalisées. Tout cela, je le répète, doit faire l'objet d'un accord global qui ne saurait être fractionné au profit d'une des parties et au détriment des autres.

Le Gouvernement israélien est-il conscient de l'importance de la justice, de la légitimité et du danger imminent découlant du rejet de cette possibilité de paix? Si nous perdons cette occasion historique, et entamons le prochain siècle alors que le dossier du conflit arabo-israélien reste toujours ouvert, nous aboutirons à l'instauration d'un climat de tension et d'instabilité non seulement dans la région du Moyen-Orient, mais également dans l'ensemble de la communauté internationale. L'histoire a démontré que les tensions ne connaissent pas de frontières, que l'instabilité ne se limite pas à une région donnée et que la paix et la sécurité constituent un tout indivisible.

La communauté internationale a donc son mot à dire au sujet de ce revers dans le processus de paix, et a un rôle à jouer pour le sauver. Nous ne demandons pas ici la tenue d'un procès international. Nous appelons plutôt la communauté internationale à assumer son rôle dans la protection des fondements de la paix, approuvés à l'unanimité par le Conseil de sécurité et à la Conférence de Madrid, et pour que soient adoptées les mesures susceptibles de remettre le processus sur la bonne voie et d'éviter ainsi des crises à l'avenir.

C'est de ce principe que relève l'initiative des Présidents Hosni Moubarak et Jacques Chirac concernant la con-

vocation d'une conférence regroupant tous les États qui tiennent à préserver la paix. Nous soulignons, à cet égard, que cette initiative ne vise nullement à contrecarrer ou à entraver les efforts constructifs en cours. Elle a plutôt pour objectif de consolider ces efforts et d'assurer leur succès, notamment les efforts déployés par les États-Unis, que nous soutenons tant qu'ils visent à parvenir à des accords équilibrés.

C'est avec le même intérêt que l'Égypte se penche sur les questions relatives au continent africain. Nous sommes aujourd'hui confrontés à deux questions urgentes et décisives. La première concerne la corne de l'Afrique avec, notamment, le conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée. À cet égard, nous soutenons fermement les efforts de médiation conduits par le Président de l'Organisation de l'unité africaine pour parvenir à une solution pacifique et à une cessation des hostilités militaires afin de redresser la situation et de rétablir la paix.

La deuxième question est relative à la situation en République démocratique du Congo. Dans ce cas, les efforts des dirigeants africains et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies demeurent importants puisqu'ils visent à assurer l'unité et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo et à établir des relations positives entre cet État et ses voisins afin de parvenir à la cessation des opérations militaires et de l'ingérence dans ses affaires intérieures et ainsi qu'à la sauvegarde de l'unité de son peuple sous l'égide d'une démocratie rationnelle.

La situation en Afrique se détériore et s'aggrave en raison de ces problèmes auxquels s'ajoutent des conditions économiques et sociales qui requièrent une attention particulière de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies.

Pour terminer, je me dois d'évoquer le phénomène de la mondialisation. Nous devons faire face à ses défis et nous attaquer à ses aspects négatifs tout en optimisant ses avantages. Un certain nombre de pays ont su s'accommoder de la mondialisation avec succès et ont réussi la nécessaire intégration dans l'économie mondiale. Dans le même temps, de nombreux pays développés ont adopté des mesures protectionnistes voilées et imposé des conditions nouvelles, telles que des normes écologiques et en matière d'emploi, et ces pays continuent d'ériger des barrières douanières contre les principaux produits d'exportation des pays en développement. Ces mesures vont à l'encontre des principes de base équitables du système commercial mondial. Il s'agit d'une question importante que nous devons traiter dans le

contexte de l'évaluation des réalisations et des défis passés et de la définition d'un nouvel ordre international.

Telles sont les questions que l'Égypte a voulu exposer devant cette Assemblée afin d'apporter sa modeste contribution pour qu'ensemble nous puissions définir une approche commune, capable d'inspirer l'humanité dans les années à venir, années durant lesquelles, nous l'espérons, triompheront la justice, l'égalité, le progrès et la prospérité.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jacques Poos, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, du commerce extérieure et de la coopération du Luxembourg.

M. Poos (Luxembourg) : Comme mes prédécesseurs à cette tribune, j'aimerais présenter au Président mes plus vives félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de notre cinquante-troisième Assemblée générale des Nations Unies. Je suis convaincu que notre Assemblée tirera le plus grand profit de son autorité et de sa direction. Je souhaite également exprimer mes remerciements à son prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, pour le dévouement et la persévérance avec lesquels il a dirigé nos travaux durant la cinquante-deuxième session.

Le Secrétaire général de notre Organisation déploie une inlassable énergie à ouvrir des voies nouvelles à nos efforts communs. Il souligne l'importance centrale d'une bonne communication pour faire de l'Organisation des Nations Unies un catalyseur tant auprès des acteurs directs de la vie internationale qu'auprès de nos populations. C'est là une conviction que nous partageons avec lui et pour laquelle nous lui adressons nos encouragements.

Les membres ont entendu, mardi dernier, le discours de M. Wolfgang Schäussel, Président du Conseil de l'Union européenne. Celui-ci s'est exprimé au nom de l'ensemble des pays de l'Union européenne, et le Luxembourg adhère d'ailleurs pleinement aux vues exprimées.

La présence des représentants de 185 États sous cette coupole traduit notre commune préoccupation d'assurer équilibre et sécurité entre les nations, mais aussi à l'intérieur de nos sociétés. Notre souci est d'assurer, au sein d'un monde qui ne cesse d'évoluer, la pérennité des valeurs auxquelles nous sommes tous attachés. Dans le cadre de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales, notre Organisation se pose régulièrement la question de savoir si elle dispose des moyens de faire prévaloir l'intérêt général, tel que celui-ci est perçu par nos citoyens. Certes, nous ne devons pas pécher par excès d'ambition.

Nous sommes conscients de la complexité et de l'ampleur des situations auxquelles nous avons à faire face. Cela impose des limites à notre action. Il nous appartient dès lors de circonscrire nos opérations et d'en tracer le cadre avec précision. En revanche, il est de notre devoir de nous doter des moyens d'agir avec efficacité chaque fois qu'il apparaît que notre impuissance, ou notre retard à agir, affecte de façon inacceptable les plus faibles d'entre nous.

Le Luxembourg appuie les efforts en cours pour doter notre Organisation de structures permanentes et pour mettre à sa disposition des forces préparées à une intervention rapide et efficace chaque fois que le Conseil de sécurité, garant du maintien de la paix et de la sécurité, l'aura jugé nécessaire.

Nos efforts communs pour rendre plus sûr le monde ont connu un revers sérieux à la suite des essais nucléaires auxquels ont récemment procédé deux grands pays d'Asie du Sud. Nous avons enregistré avec satisfaction que les représentants de l'Inde et du Pakistan viennent d'annoncer à cette tribune que leurs pays sont disposés à se joindre à la communauté internationale en adhérant au Traité de non-prolifération nucléaire et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous les invitons à y procéder le plus rapidement possible.

Ces efforts seront-ils tournés en dérision par la poursuite indéfinie de la tragique discussion autour du désarmement de l'Iraq? Ce printemps, le Conseil de sécurité avait endossé le mémorandum qui lui avait été soumis après la visite du Secrétaire général à Bagdad. Désormais, cette coopération est remise en question. Ces péripéties suscitent consternation et découragement et mettent en cause la crédibilité de notre Organisation. Il appartient au Conseil de sécurité de prendre les mesures appropriées pour s'assurer que ses décisions en la matière sont pleinement respectées.

Le Président reprend la présidence.

Notre Organisation poursuit son action dans le contexte de la prévention des conflits et du maintien de la paix. Lors de la récente réunion entre l'ONU et des représentants d'organisations régionales, le développement d'une culture de la prévention a été mis en avant. La mise en oeuvre du concept des institutions se renforçant mutuellement a fait des progrès, de même que l'appui aux initiatives prises aux niveaux régional et sous-régional.

S'il est souhaitable de soutenir ces initiatives et d'accompagner ces efforts, il nous faut cependant garder en mémoire que la Charte confère la responsabilité principale du

maintien de la paix et de la sécurité internationales au Conseil de sécurité, et que celui-ci doit pleinement assumer son rôle. Il y a ainsi lieu de se féliciter qu'en 1998, le Conseil a à nouveau autorisé deux opérations de maintien de la paix, d'une part en Sierra Leone, d'autre part en République centrafricaine.

La conférence d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel a été incontestablement un succès revigorant dans un domaine qui ne cesse de faire des victimes innocentes. Ce traité, qui vient d'entrer en vigueur, permettra de sauver de nombreuses vies humaines. La nouvelle que des mines antipersonnel sont à nouveau disséminées en Angola et aux frontières de la République fédérale de Yougoslavie suscite cependant l'horreur. De telles actions, si elles sont confirmées, doivent être condamnées avec vigueur.

Au Kosovo, la violence dirigée contre les populations civiles doit cesser. Elle montre que la République fédérale de Yougoslavie continue à adhérer à des voies qui ne peuvent que compromettre les progrès vers son intégration dans les structures internationales et européennes. Les actions armées menées par des groupes albanais du Kosovo doivent également cesser. Le mépris que manifestent les dirigeants serbes et les extrémistes du Kosovo pour la souffrance humaine est incompréhensible.

Un nouveau statut du Kosovo doit voir le jour. Il est inconcevable qu'un tel statut puisse émerger sous l'emprise de la menace, ou pire encore, d'une violence froide et implacable, qui ne fera qu'approfondir le fossé au point de rendre absurde l'idée même d'une entente. Comme l'exige la résolution 1199 (1998), une solution politique devra être négociée entre les parties sous l'égide de la communauté internationale. Une cohésion sans faille entre l'Europe, les États-Unis et la Fédération de Russie devrait permettre aux acteurs de la région, comme cela a été le cas précédemment, d'aborder leur avenir de manière plus rationnelle et ordonnée.

En Bosnie-Herzégovine, les tendances extrémistes ont reculé. Ces progrès politiques ont rapidement pu être traduits en résultats concrets sur le terrain, et ce pays, dévasté par la guerre, se trouve aujourd'hui engagé dans un effort de reconstruction. Il est réconfortant de noter qu'un nombre croissant de personnes inculpées de crimes de guerre ont pu être déférées au Tribunal de La Haye. La mise en place et le fonctionnement des structures décidées dans le cadre du processus de paix sont aujourd'hui en bonne voie.

Les récentes élections ont confirmé ce nouveau réalisme. Il appartiendra à la communauté internationale de con-

solider cette tendance tant qu'elle apparaît encore fragile et de veiller plus particulièrement au retour des réfugiés et des personnes déplacées. Cette dernière question se pose avec autant d'acuité également en Croatie et en Albanie.

Un autre élément clef pour ouvrir la voie à un avenir plus dégagé exige un engagement très ferme et sans équivoque des acteurs de la région et de la communauté internationale. Je parle du processus de paix au Moyen-Orient. Cinq ans après les accords d'Oslo, il nous faut constater le blocage du processus de paix dont le Gouvernement actuel d'Israël n'a jamais vraiment accepté la logique, c'est-à-dire le principe «terre contre la paix».

La philosophie du refus, née de l'archaïsme et génératrice de sclérose, revient hélas à l'avant-plan, et trouve son expression dans autant d'initiatives qui ne font qu'accroître les tensions, effaçant de ce fait les efforts des partisans de la paix. Il incombe aux responsables politiques d'inverser cet engrenage, pour en revenir à la mise en oeuvre de bonne foi de toutes les dispositions des accords conclus à Oslo.

Notre action, dans cette région comme dans d'autres, doit viser à faire revivre parmi les parties concernées la conviction qu'il n'y a pas d'alternative à la paix.

Il est regrettable que ce concept central soit également remis en cause dans un nombre important de régions africaines. Des rivalités tribales et des ressentiments continuent à supplanter la clairvoyance et l'aspiration à la bonne gouvernance. En aucun cas, les responsables politiques impliqués dans les différents foyers de tension ne doivent considérer qu'ils n'ont le choix qu'entre subir les événements ou se dégager de leurs responsabilités.

Les luttes d'influence et la guerre qui se déroulent dans la République démocratique du Congo et les pays voisins sont sur le point de dégénérer en conflit régional et de provoquer là aussi une catastrophe humanitaire.

Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique appellent des réponses d'ensemble. Le débat au niveau ministériel que le Conseil de sécurité vient de tenir sur ces thèmes a été très bénéfique. L'Assemblée générale aura l'occasion d'examiner cette question au cours de sa cinquante-troisième session en vue d'une discussion sur d'éventuelles mesures à prendre. Si l'avenir de l'Afrique dépend en premier lieu de l'action des Africains eux-mêmes, la communauté internationale doit être fermement résolue à faire respecter le droit international et à accomplir son devoir de solidarité.

L'actualité récente, avec les terribles attentats à la bombe perpétrés en Afrique et en Irlande du Nord, nous rappelle une fois de plus le caractère intolérable du terrorisme. Il appartient à la communauté internationale de se donner les moyens efficaces de combattre ce fléau à une échelle internationale, et de s'assurer que les auteurs de tels actes auront à en répondre devant les juridictions compétentes. Nous nous devons de mettre définitivement fin à la culture de l'impunité en matière de terrorisme.

Un autre sujet prioritaire de notre Assemblée générale est celui de la réforme de notre Organisation. Un certain nombre de progrès ont été réalisés durant la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale et nous nous en félicitons. Mais la réforme ne saurait être un événement isolé, elle doit devenir un processus qui sous-tend notre action dans son ensemble. Nous nous engageons à continuer de soutenir activement l'action du Secrétaire général, et à joindre nos efforts aux siens en vue de doter l'ONU de la capacité de répondre de façon souple et évolutive aux défis du XXIe siècle.

Toute réforme en profondeur du système demeurera fragile tant que l'Organisation ne disposera pas de ressources financières sûres et prévisibles. La crise financière grave que l'Organisation connaît depuis plusieurs années doit être considérée comme étant en soi une menace compromettant l'efficacité de l'ensemble. Notre projet de réforme ne pourra être porteur que lorsque tous les États Membres auront accepté de remplir pleinement leurs obligations en vertu de la Charte des Nations Unies, en remboursant les arriérés qu'ils doivent à l'ONU et en versant à temps et sans conditions le montant intégral de leurs contributions obligatoires, tant au budget ordinaire de l'Organisation qu'au budget des opérations de maintien de la paix.

Le maintien de la sécurité et de la paix dans le monde ne saurait être dissocié des efforts de la communauté internationale en faveur du développement.

Quand nous constatons que des régions entières, voire des sous-continent, connaissent la pauvreté et la malnutrition, il y a là un déséquilibre choquant qui ne tardera pas à remettre en question la sécurité des États concernés et le respect des droits élémentaires de la personne humaine.

Quand nous constatons que des générations de jeunes ne connaissent comme seule perspective d'avenir que le chômage ou une inactivité frustrante, il existe un déséquilibre flagrant, injuste et porteur de conflits.

Quand nous constatons que des catégories sociales se trouvent durablement coupées de l'éducation et des soins de santé, il s'agit également là d'un déséquilibre, qui ne peut nous laisser indifférents.

La crise économique, financière et sociale qui frappe actuellement l'Asie du Sud-Est, l'Amérique latine et la Russie n'a fait qu'aggraver cette tendance. Lucidement, la communauté internationale se doit d'admettre que les moyens d'intervention qui ont été traditionnellement et presque mécaniquement mis en oeuvre contre les crises économiques se sont révélés cette fois inopérants.

Fernand Braudel, dans son ouvrage *«Civilisation matérielle, économie et capitalisme»*, a mis en évidence l'origine profonde de cette crise :

«l'éclosion d'un capitalisme sauvage, distinct de ce que nous considérons comme économie de marché».

Une économie de marché, et surtout une économie sociale de marché ne saurait se passer d'un État solide, capable de réguler le jeu de la concurrence et de protéger les faibles.

Le renforcement ou la restauration d'un État démocratique et performant dans les pays en crise me semble donc une priorité absolue.

La communauté internationale ne saurait se soustraire à la contrainte de prendre ses responsabilités et de prêter main forte. Elle le fera non seulement par devoir de solidarité, elle le fera parce que les intérêts des uns et des autres sont liés.

Un autre domaine dans lequel l'interdépendance qui sous-tend nos objectifs est particulièrement visible et saisissable est celui de la gestion des ressources naturelles dans le monde. Nous sommes clairement appelés à faire preuve d'ambition lorsqu'il s'agit de gérer notre environnement dans une perspective à long terme.

L'année dernière, nous nous sommes retrouvés ici en session extraordinaire en vue de procéder à une première évaluation de la mise en oeuvre des engagements pris lors de la Conférence sur l'environnement et le développement, il y a un peu plus de six ans. À Rio de Janeiro, et l'année dernière, durant la session d'évaluation, nous avons défini le concept d'un partenariat mondial pour le développement durable, partenariat qui respecte le caractère indissociable de la protection de l'environnement et du processus de développement économique et social.

Des progrès indéniables ont été réalisés au cours des dernières années : l'entrée en vigueur de la Convention-cadre sur les changements climatiques, de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention sur la lutte contre la désertification. Mais force est de constater que l'état de l'environnement mondial n'a cessé de se détériorer.

Il est de ce fait impératif d'accélérer la mise en oeuvre d'Action 21, le programme d'action adopté à Rio de Janeiro.

Le Luxembourg entend prendre sa part de responsabilité. Ainsi, nous nous sommes engagés, dans le cadre de la mise en oeuvre des engagements pris par l'Union européenne lors de la Conférence de Kyoto, à réduire jusqu'en l'an 2012 nos émissions des six gaz à effet de serre de 28 % par rapport à l'année de référence 1990.

Dans le contexte de la Convention sur la biodiversité, nous prévoyons d'autre part d'établir un réseau national d'espaces protégés couvrant 10 % du territoire national.

L'ambition de gérer les richesses matérielles du monde en bon père de famille reflète un souci atavique, celui d'assurer la sécurité grâce à une bonne préparation de l'avenir, notamment par une éducation appropriée.

La récente Conférence de Lisbonne consacrée aux problèmes qu'affronte la jeunesse a insisté à bon droit sur la nécessité de fournir une formation adaptée au marché de l'emploi pour échapper au chômage et à la marginalisation. Cette formation doit inclure l'éducation à la responsabilité. Il faut donc saluer le fait que la Déclaration de Lisbonne engage les gouvernements à faire participer les jeunes aux programmes les concernant. De cette façon, nous nous rapprochons d'une éducation à la citoyenneté démocratique fondée sur les droits et responsabilités des citoyens et sur la participation des jeunes à la société civile.

Le Luxembourg a entrepris un effort de longue haleine en vue d'apporter sa propre contribution à la mise à disposition de fonds pour le développement. Nos efforts visent à atteindre l'objectif fixé par l'ONU, qui consiste à consacrer 0,7 % du produit national brut à l'aide publique au développement, avant la fin du millénaire. Notre action se place prioritairement dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, qui représente l'un des obstacles majeurs au développement. À l'heure actuelle, notre contribution se monte à 0,56 % du PNB et équivaut à une aide publique au développement de 195 dollars par tête d'habitant. Selon ce dernier critère, le Luxembourg figure en cinquième position parmi les pays

donateurs regroupés dans le Comité d'aide au développement.

Il y a 50 ans, notre Organisation adoptait la Déclaration universelle des droits de l'homme. Pour la première fois, une organisation universelle déclarait sa volonté de placer le respect des droits de la personne humaine au coeur des relations internationales. Depuis lors, nous avons accompli des progrès non négligeables sur la voie de la reconnaissance de la valeur universelle de ces droits, et de leur mise en oeuvre effective.

Plusieurs instruments internationaux se sont ajoutés à la Déclaration universelle en vue de cerner de façon plus précise ce que représentent les droits de l'homme, et d'assurer que les citoyens de tous les pays du monde en aient une jouissance effective. Notre Organisation s'est dotée d'un Haut Commissaire aux droits de l'homme, et la préoccupation des droits de l'homme sous-tend désormais l'ensemble de ses activités. Ces progrès nous incitent à croire que les droits de l'homme trouveront dans la vie internationale la place centrale et permanente qui leur est due.

Nous relevons ainsi qu'au cours de la période récente, les tribunaux pénaux institués par l'ONU pour juger des crimes commis pendant les récentes guerres dans l'ex-Yougoslavie et au Rwanda ont pu affermir leur autorité et la portée de leur action. Cette affirmation de leur importance a joué un rôle non négligeable lors de l'élaboration du Statut de la Cour pénale internationale. Je salue avec un sentiment d'intense satisfaction la conclusion positive des travaux de la récente Conférence de Rome. Je souligne en même temps tout l'intérêt de l'ensemble de la communauté internationale à donner à cette nouvelle institution un appui ferme et constant.

La fin de la culture de l'impunité représente un tournant décisif dans les relations internationales en cette fin de siècle. Mais ce tournant ne sera pris de manière convaincante que si les membres de notre Organisation font preuve d'engagement en vue de doter la nouvelle Cour de la crédibilité requise.

En cette année de célébration, nous devons veiller à évaluer en profondeur l'acquis tout en évitant toute complaisance en matière de droits de l'homme. Ce ne sera qu'en procédant de cette manière que nous serons à même d'élargir la base sur laquelle se construit l'appui aux valeurs que la communauté internationale s'est dite maintes fois prête à assurer pour l'humanité tout entière.

Je suis sûr que l'Organisation des Nations Unies restera capable de poursuivre avec constance la réalisation des ambitions fortes qu'elle s'est données : servir les hommes et les femmes, veiller au respect de leurs droits, les préserver du malheur de la guerre et les amener vers le développement et l'épanouissement. L'appui du Luxembourg ne lui fera assurément pas défaut.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Ministre des affaires étrangères du Canada, S. E. M. Lloyd Axworthy. Je lui donne maintenant la parole.

M. Axworthy (Canada) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Grâce à votre expérience et à votre dévouement à l'égard des objectifs de cette Organisation, je suis convaincu que vous nous guiderez judicieusement dans nos travaux au cours de l'année.

Et ces travaux sont importants car en cette fin de siècle, notre sécurité est plus précaire que jamais. Les menaces sont multiples. Les dangers traditionnels persistent, y compris celui de la prolifération des armes. Dans un monde où les conflits n'ont plus le même visage, de nouvelles menaces se profilent à l'horizon, notamment le terrorisme, le crime et les drogues. L'insécurité économique et sociale à laquelle doit faire face la majeure partie de nos populations s'accroît. De plus en plus, c'est le bien-être même des personnes qui est directement en jeu.

(*L'orateur poursuit en français*)

Il est urgent de trouver des solutions. L'interdépendance qui marque nos vies est un fait sans précédent. Il est impératif que nous nous attaquions ensemble à ces problèmes. Pour cela, il faut le dynamisme des Nations Unies. Pour le Canada, les valeurs universelles énoncées dans la Charte des Nations Unies servent de jalons moraux à notre plan d'action mondial. Le système des Nations Unies sert d'instrument pour atteindre ces objectifs.

(*L'orateur reprend en anglais*)

Mais l'ONU est aussi confrontée à ses propres difficultés. Et elle aussi doit changer. En effet, une ONU forte, revigorée, demeure la meilleure assise sur laquelle cons-

truire l'avenir. Or, les contours de cet avenir commencent à se dessiner. Il y a de l'espoir. Les vieilles réalités du pouvoir persistent certes, mais nous assistons à l'émergence d'un nouveau système basé sur des normes humanitaires et des pratiques inédites découlant des besoins humains et de la sécurité des personnes.

Nos efforts communs pour éliminer les mines antipersonnel constituent peut-être le meilleur miroir de cette nouvelle réalité. Le Secrétaire général a salué l'adoption de la Convention d'Ottawa comme une réalisation sans précédent — une réalisation issue d'un partenariat unique formé d'organisations non gouvernementales et de gouvernements, et ayant pour but d'éliminer un système d'armes dont les victimes sont des innocents.

La semaine dernière, le Burkina Faso a déposé ce qui a constitué le quarantième instrument de ratification du traité. Nous avons donc franchi le seuil nécessaire à l'entrée en vigueur de ce dernier. Ce traité, qui a déjà recueilli 130 signatures et 41 ratifications deviendra, le 1er mars de l'an prochain, une composante du cadre juridique international. Nous accueillons avec plaisir l'offre du Mozambique de tenir sur son territoire, au début de l'an prochain, la première réunion des États parties à la Convention. Nous continuons par ailleurs d'insister pour que les pays signent et ratifient ce document.

Mais l'entrée en vigueur de ce traité n'est qu'une première étape importante. Nous devons maintenant atteindre les objectifs énoncés dans ce traité. Une coalition efficace doit oeuvrer ensemble pendant la prochaine phase pour enlever les mines et aider leurs victimes. L'ONU, par l'intermédiaire de son service d'action antimines, mobilisera et coordonnera les efforts de la communauté internationale.

À la signature du Traité sur les mines terrestres à Ottawa en décembre dernier, les pays se sont engagés à verser un milliard de dollars pour l'action contre les mines. Le gouvernement de mon pays a fourni la somme de 100 millions de dollars, à titre de contribution du Canada à cet effort pour débarrasser le monde de ces armes cruelles. Nous avons déjà commencé à utiliser cet argent dans certains des États les plus touchés — le Mozambique, le Cambodge, la Bosnie et ceux d'Amérique centrale. Nous devons maintenant faire de même avec l'argent de chacun.

Les mines terrestres ne sont pas les seules armes qui entraînent des conséquences tragiques, voire disproportionnées, pour la population civile. Les armes légères fabriquées à des fins militaires, à la fois bon marché et faciles à transporter, à passer en fraude ou à cacher, font maintenant

partie de la panoplie des trafiquants de drogues, des terroristes et des criminels.

Les problèmes que posent la prolifération et l'usage généralisé des armes légères sont complexes. Et les conséquences qu'ils ont pour nous tous, et surtout les plus vulnérables d'entre nous, sont directes et dévastatrices. Quatre-vingts pour cent des victimes sont des femmes et des enfants. Il n'y a pas de solutions faciles, et peu de raccourcis possibles. Cependant, nous ne pouvons nous dérober devant une telle menace à notre sécurité. Le Canada mène à l'égard de ce problème une approche à trois volets portant, respectivement, sur le commerce légitime et le trafic illégal de ces armes et sur les difficultés que leur prolifération entraîne pour la consolidation de la paix. Nous espérons, en travaillant avec d'autres au sein de l'ONU, pouvoir mettre fin à l'utilisation de ces armes terribles.

Le trafic illégal des drogues menace en outre de plus en plus la sécurité de nos citoyens. Il nuit à la bonne gestion des affaires publiques, sape le respect des droits de la personne et provoque des conflits transfrontières. C'est pourquoi le Canada propose la création d'un groupe de réflexion formé des Ministres des affaires étrangères des Amériques. Nous espérons que ce forum montrera la voie à suivre et produira des idées qui nous aideront à limiter les incidences accessoires du trafic illégal des drogues sur les gouvernements et les sociétés. Ces menaces à notre sécurité et d'autres qui se font jour, comme le terrorisme, la criminalité et la détérioration de l'environnement, ne font pas que toucher chacun d'entre nous. Elles représentent aussi un défi que chacun d'entre nous ne peut relever seul. Elles nécessitent des solutions mondiales et intégrées, que seule l'ONU peut trouver. Qu'il s'agisse de la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif, conclue l'année dernière, de l'élaboration en cours d'une convention sur le crime organisé transnational ou du Protocole de Kyoto relatif à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, toutes ces mesures démontrent que nous pouvons renforcer globalement notre sécurité.

Pour atteindre nos objectifs en matière de sécurité des personnes, nous devons redoubler d'efforts dans notre lutte contre les racines du mal. La paix et la stabilité sont indispensables à la sécurité des personnes. Malheureusement, il ne s'agit pas de droits innés. Il faut que l'humanité s'attache à les acquérir. Il y a deux ans, nous avons lancé l'Initiative canadienne de consolidation de la paix. Son objectif consiste à trouver des solutions aux problèmes uniques des sociétés qui se relèvent d'un conflit. Grâce à cette initiative, des projets ont permis d'aider la société civile à mettre en

oeuvre les accords de paix au Guatemala et de sensibiliser la population aux accords de paix en Bosnie. Il a été possible, en outre, d'appuyer un programme d'échange d'armes contre des outils aratoires au Mozambique et une initiative dirigée par le Mali en faveur d'un moratoire régional sur les armes en Afrique occidentale. À l'évidence, il s'agit de réalisations modestes, mais constructives, si nous voulons travailler localement à consolider la paix.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir d'annoncer la publication d'un rapport intitulé «Évolution de la paix», qui fournit un compte rendu des résultats obtenus à ce jour et de la multitude de partenaires avec qui nous avons travaillé. Comme le suggère le titre, le Canada entend continuer à collaborer avec ses partenaires, pour donner à ceux qui veulent bâtir des sociétés pacifiques et stables la capacité d'atteindre leur objectif.

Il y a 50 ans, un éminent fonctionnaire international canadien, M. John Humphrey, a travaillé à la préparation du premier projet de Déclaration universelle des droits de l'homme. Plus de 60 instruments internationaux concernant les droits de la personne ont été adoptés depuis ce temps. Des pays affichent une volonté nouvelle et bienvenue de collaborer avec le système international des droits de la personne.

Mais nous devons faire fond sur ces progrès, et l'une des façons les plus importantes dont l'Assemblée peut y contribuer cette année consiste à appuyer une déclaration ferme de l'ONU concernant les défenseurs des droits de la personne, afin de protéger ceux qui protègent les personnes dont les droits de l'homme ne sont pas respectés.

(L'orateur poursuit en français)

L'intégration de plus en plus poussée des droits de la personne, incluant les droits de la femme, à toutes les activités de l'ONU est une percée récente et importante. En ce cinquantième anniversaire de la Déclaration, les conditions sont là pour réaliser les buts de ses rédacteurs. Il y a de quoi se réjouir. Toutefois, en examinant la situation des droits de la personne dans le monde, nous devons malheureusement constater que nous sommes loin d'avoir atteint ces objectifs.

Nous devons profiter du dynamisme que suscite cet anniversaire. Le système des droits de la personne de l'ONU doit bénéficier du soutien politique des membres et d'un accroissement régulier de son financement afin d'accomplir le travail que nous lui confions.

(L'orateur poursuit en anglais)

L'augmentation du nombre de conflits intra-étatiques provoqués par des différences de religion, de langue, d'ethnie ou de race a accentué le besoin de protéger les groupes marginalisés. Pour cela, tant le gouvernement que les groupes de la société civile doivent avoir facilement accès à des informations à jour sur la situation des droits de la personne dans le monde. À cette fin, le Canada a publié un rapport annuel compilé à partir de sources aux Nations Unies et que nous offrons sur Internet pour fournir de l'information constamment mise à jour concernant les droits de la personne dans le monde.

En situation de conflit, ce sont certainement les enfants qui courent les plus grands risques. Viser les enfants, tant combattants que victimes, lors de conflits armés est intolérable. Les efforts novateurs de Mme Graça Machel et le travail du Représentant spécial du Secrétaire général pour la protection des enfants en période de conflit armé, M. Olara Otunnu, méritent un soutien spécial et continu.

Améliorer la sécurité des personnes exige également l'établissement de nouveaux instruments juridiques. L'accord conclu à Rome en vue de la création de la Cour pénale internationale aura permis de franchir une étape majeure vers cet objectif. Cette Cour aidera à décourager certaines des violations les plus graves du droit humanitaire international. Elle contribuera à donner un sens nouveau et une portée globale à la protection des vulnérables et des innocents. En isolant et en dénonçant les criminels de guerre et les auteurs de génocides, et en les retirant de leurs collectivités, la Cour aidera à rompre les cycles de l'impunité et de la vengeance. Sans justice, il n'y a pas de réconciliation, et sans réconciliation, il n'y a pas de paix.

Nous devons agir de toute urgence pour mettre en place la Cour. Il faudrait commencer, pendant l'actuelle session de l'Assemblée générale, à en assurer le fonctionnement. Nous qui étions en faveur de la Cour devrions ratifier le plus tôt possible le Statut en portant création. Il faut aussi chercher à comprendre et à apaiser les préoccupations des pays qui demeurent hésitants à l'égard de la Cour, sans toutefois diminuer son efficacité. Enfin, nous devons faire en sorte de disposer d'une institution qui sera à la fois crédible, fiable et efficace.

Il doit y avoir respect des droits politiques et civils, mais cela ne suffit pas pour instaurer les conditions propices à la stabilité des sociétés. La stabilité exige aussi la prospérité économique et sociale.

Les statistiques révèlent malheureusement que les pays où les revenus sont les moins élevés risquent beaucoup plus que d'autres d'être impliqués dans des conflits violents. Le nombre de personnes dont les besoins essentiels ne sont pas satisfaits demeure dangereusement élevé, ce qui est inacceptable. Un quart de la population mondiale vit dans la misère. Plus de 800 millions de personnes souffrent de malnutrition, et 180 millions d'enfants de moins de 14 ans sont forcés de travailler. Le rapport des Nations unies sur l'indice du développement humain de cette année indique clairement que le fossé entre les riches et les pauvres continue de se creuser.

Les pays surendettés sont en général moins développés et plus susceptibles de succomber à un conflit. Réduire le fardeau de la dette des pays les moins développés leur permet d'affecter plus de ressources à la satisfaction des besoins humains fondamentaux. C'est pourquoi, au sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) tenu à Ouagadougou en juin dernier, j'ai annoncé qu'une contribution de 20 millions de dollars serait versée à la Banque africaine de développement pour aider celle-ci à alléger la dette des pays africains les plus endettés. C'est pour cela aussi que le Canada a dispensé les pays les moins développés du remboursement de presque toute la dette liée au développement — soit près de 1 milliard de dollars — et qu'il encourage les pays qui ne l'ont pas encore fait à l'imiter.

La mondialisation ouvre des débouchés, mais elle peut aussi causer chez nous tous, et en particulier chez les plus vulnérables, une insécurité économique et sociale encore plus grande. La tourmente financière internationale des derniers mois illustre avec éclat les répercussions que ces crises peuvent avoir sur la vie quotidienne des moins fortunés. Nous devons être sensibles aux conséquences sociales de l'instabilité financière. Et lorsque frappe la crise, l'ONU et ses institutions spécialisées ont la responsabilité particulière d'aider ceux qui sont le plus affectés.

Il n'existe pas de plus grande menace pour notre sécurité que la prolifération des armes nucléaires. En 1945, le Canada, malgré l'expérience de la guerre la plus destructrice de l'histoire, a décidé de rejeter l'option des armes nucléaires. Pourtant, nous avons participé au projet Manhattan, et nous avons les connaissances techniques ainsi que la capacité physique de fabriquer nos propres armes nucléaires. En 1968, le Gouvernement canadien a confirmé cette décision et est devenu partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Tous les gouvernements canadiens ont réaffirmé cet engagement. Nous avons déployé d'intenses efforts diplomatiques pour con-

vaincre les autres que les armes nucléaires constituent le problème, et non la solution.

Le régime de non-prolifération a accru la sécurité de tous et de chacun. La crédibilité de ce régime a été sérieusement mise à l'épreuve au fil des ans, mais particulièrement au cours des six derniers mois. Les essais nucléaires de l'Inde et du Pakistan ont mis en péril la totalité du régime de non-prolifération. Les essais nucléaires vont à l'encontre des buts et des objectifs fondamentaux du TNP et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ils nous font courir à tous de plus grands risques, et les premiers à y être exposés sont les populations des pays mêmes qui procèdent à ces essais. Par conséquent, ces actes sont inexcusables.

Ils ne doivent pas non plus être récompensés. Nous ne devons pas légitimer les prétentions des pays qui veulent devenir des puissances nucléaires ni conférer un nouveau statut aux auteurs de cette prolifération. Nous avons écouté attentivement les discours des Présidents de l'Inde et du Pakistan, cette semaine, et nous nous félicitons de leur intention annoncée de signer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Mais il est important de rappeler que la résolution 1172 (1998) du Conseil de sécurité demande à l'Inde et au Pakistan de signer le Traité sans condition, de participer résolument aux négociations d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, de mettre un terme à la militarisation de leurs programmes nucléaires, d'imposer de stricts contrôles à l'exportation de la technologie nucléaire et enfin, d'adhérer pleinement au régime de non-prolifération. Nous leurs demandons instamment de le faire.

Nous nous réjouissons par ailleurs de la décision de l'Inde et du Pakistan de reprendre leur dialogue sur le Cachemire. Il est capital d'empêcher la prolifération horizontale. Mais il n'est pas moins vital ou urgent de prévenir la prolifération verticale. Le désarmement nucléaire constitue l'autre moitié de l'équation nucléaire, qui correspond à un équilibre entre les responsabilités et les obligations acceptées par les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui ne le sont pas. Les États dotés d'armes nucléaires n'ont pas tous commencé à remplir leurs obligations énoncées à l'article VI du TNP. Nous leur demandons d'assumer leurs responsabilités.

Le phénomène de la mondialisation multiplie les défis que nous rencontrons. Le Canada est convaincu qu'un système onusien dynamique, réceptif et souple est le meilleur, et peut-être le seul, moyen de relever ces défis.

(L'orateur poursuit en français)

Pour remplir ses responsabilités, l'ONU doit pouvoir compter sur un financement fiable et suffisant. Nous ne pouvons pas revitaliser cette Organisation tant que les États Membres, en particulier les plus riches et les plus favorisés d'entre eux, contribuent moins que les défavorisés. Le renouveau ne peut se faire si les États Membres ne versent pas leurs quotes-parts, actuelles et en retard, dans les délais et sans condition.

(L'orateur reprend en anglais)

Le Conseil de sécurité continue d'être au centre même de la raison d'être de l'ONU : faire face aux conflits et éviter les risques humains. Mais sa légitimité est de plus en plus mise en doute. Pour rester crédible, le Conseil doit réexaminer l'interprétation traditionnelle de son mandat. Il doit élargir son horizon, en combattant les nouvelles menaces qui pèsent sur notre sécurité. Les débats thématiques sur ces problèmes, auxquels peuvent participer tous les États Membres, sont une bonne initiative. Nous nous réjouissons également de voir que la consolidation de la paix a été ajoutée à la gamme de moyens dont dispose le Conseil pour contrer les menaces planant sur la paix et la sécurité.

Le Conseil doit aussi se montrer plus pressé et plus cohérent quant à la manière dont il intervient et au moment où il le fait. Il appartient à tous les États Membres. On ne peut pas le laisser concentrer toute son attention au règlement des problèmes d'une région et rester indifférent à ceux d'une autre.

Le Conseil doit fonctionner d'une manière plus ouverte et plus transparente. Par exemple, les États Membres parties à un problème soumis au Conseil, et affectés par ce problème, doivent pouvoir exercer les droits que leur confère la Charte. Loin de réduire sa capacité de prendre des décisions, cette façon de procéder améliorera les décisions qu'il prend et accroîtra l'efficacité de ses actions. La tendance qu'ont les membres permanents à contrôler de plus en plus l'ordre du jour du Conseil et à marginaliser ainsi les membres élus, est contraire aux principes démocratiques qui animent tant nos institutions politiques en cette fin de siècle. La distinction entre membres permanents et membres élus doit être réduite plutôt qu'élargie.

En somme, le Conseil dont nous aurons besoin au siècle prochain devra être plus responsable et plus transparent, et répondre davantage de ses actes. Nous espérons que les États Membres appuieront le Canada dans les efforts qu'il déploie pour réaliser ces aspirations.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Viet Nam, S. E. M. Nguyen Manh Cam.

M. Nguyen Manh Cam (Viet Nam) : Monsieur le Président, au nom de la délégation de la République socialiste du Viet Nam, je tiens à adresser à S. E. M. Didier Operti mes félicitations chaleureuses à l'occasion de son élection à la présidence de cette cinquante-troisième session de l'Assemblée générale de l'ONU. Je suis convaincu que grâce à sa sagesse, la session sera couronnée de succès.

Qu'il me soit permis aussi d'exprimer à son prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, notre haute appréciation pour ses contributions importantes à la cinquante-deuxième session de notre Assemblée générale, session marquée par l'efficacité de sa présidence. Je me permets également, à cette occasion, de féliciter S. E. M. Kofi Annan qui a contribué très activement, en qualité de Secrétaire général, aux activités ainsi qu'au processus de réforme de l'ONU au cours de l'année dernière.

Le monde a témoigné de nombreux changements en l'espace d'une année depuis la cinquante-deuxième session. À côté des répercussions accablantes et imprévisibles de la crise financière et monétaire sans précédent, la communauté internationale doit toujours faire face à des défis considérables nés de la tension et des conflits actuels dans différentes régions, de la politique d'hégémonie et d'imposition, de l'injustice sociale, de la disparité croissante entre les pays riches et les pays pauvres. Cependant la paix, la stabilité et la coopération pour le développement demeurent toujours la tendance dominante dans les évolutions internationales. Car cette tendance traduit l'aspiration éternelle de l'humanité, et surtout la demande pressante de tous les peuples dans un contexte mondial en évolution rapide et extrêmement compliquée. Cette tendance dominante ne cesse de se renforcer dans un contexte mondial caractérisé par une interdépendance croissante, par l'accélération de la mondialisation qui va de pair avec la régionalisation. Cet état de choses place la communauté internationale devant autant d'occasions que de défis. Pourtant, il faut souligner que les pays en voie de développement et les pays moins développés sont plutôt confrontés à des défis considérables. Cet état de choses place aussi le développement de notre monde dans un ensemble de liens étroits et d'impacts réciproques entre différents facteurs.

Dans un contexte où de nombreux succès scientifiques importants ont été réalisés, personne ne peut nier le rôle des pays développés. Cependant, le développement de l'économie mondiale en tant qu'ensemble n'est point faisable si la

participation active des pays en voie de développement, qui représentent la majorité de la communauté internationale, y fait défaut.

La caractéristique essentielle de la mondialisation est le développement rapide des relations économiques, commerciales et des mouvements de capitaux au niveau international. Cependant, force est de constater qu'en dépit de la multiplication par 12 du volume des échanges commerciaux mondiaux depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la part des pays en voie de développement ne s'accroît que légèrement, alors que celle des pays moins développés, qui a même accusé une baisse, se réduit à la moitié de celle des deux dernières décennies, soit seulement 0,4 % du volume des échanges commerciaux internationaux. Comme les mouvements des capitaux mondiaux vont plus vite que la croissance du commerce, les pays développés sont pourtant les bénéficiaires principaux de la plupart de ces ressources, alors que le reste revient à un groupe restreint de pays en voie de développement.

D'autre part, dans un contexte d'ouverture économique caractérisé par l'accélération de la libéralisation commerciale et de l'investissement, les pays en voie de développement dont les entreprises sont connues pour leur pénurie de capitaux, leur gestion moins efficace et leurs équipements vétustes, doivent faire face à une concurrence inégale, voire très acharnée, dans laquelle la supériorité absolue appartient aux pays qui disposent de hautes technologies et aux firmes multinationales qui réalisent des chiffres d'affaires parfois plus importants que le produit national brut de plusieurs pays. Une telle réalité ne peut qu'être source de préoccupations pour les pays en voie de développement et les pays les moins avancés qui commencent à s'intégrer à l'économie régionale et mondiale.

En plus, l'actuelle crise monétaire-financière, bien qu'elle soit née en premier lieu en Asie orientale, a dépassé les aspects «d'un phénomène de l'Asie orientale» pour faire tache d'huile dans le monde et apparaître comme un cyclone dangereux traversant les pays de différents continents et entraînant des pertes imprévisibles. Cette réalité montre, d'une part, les répercussions négatives du processus de mondialisation et constitue, de l'autre, une preuve supplémentaire selon laquelle plus la mondialisation s'accélère, plus les économies développées et les économies en développement qui composent l'économie mondiale devront être interdépendantes et s'influencer les unes les autres.

Une telle réalité nécessite l'inclusion dans le programme d'action de la communauté internationale d'une coopération, d'une entraide entre, d'une part, les pays

développés et, d'autre part, les pays en voie de développement et les pays les moins avancés; entre les pays dotés d'une économie performante, les institutions internationales et les pays en crise. C'est seulement sur la base de cette approche générale des entraides que les pays en développement et les pays en crise auront une chance de se joindre aux efforts des pays développés pour surmonter les difficultés et rendre la croissance de l'économie mondiale plus stable, ce qui est bénéfique pour tous et dans leur intérêt à long terme. Il est évident que la coopération et l'entraide, dans ce cas, devront être fondées sur l'intérêt et le respect mutuels. Et il y a lieu de dire que dans un contexte général de crise, venir en aide à autrui est synonyme de se sauver soi-même.

En nous basant sur cette approche, nous pensons que les pays en voie de développement, de même que les pays en crise, devront faire valoir au maximum leurs forces intérieures et mobiliser leurs potentialités existantes en accélérant et en mettant à profit la coopération et l'aide internationales. Quant aux aides extérieures, il faut, à notre avis, tenir compte des particularités de chaque pays bénéficiaire afin d'éviter des remèdes imposés qui risquent d'aggraver la maladie et d'avoir des conséquences imprévisibles sur la stabilité sociale. Toujours sur la base de cette approche, nous sommes convaincus que dans la mise en oeuvre des mesures incitant à la libéralisation, il faut tenir compte de la diversité de l'économie mondiale et de l'hétérogénéité des économies nationales et régionales. Seule cette approche est susceptible d'assurer l'efficacité de notre coopération et le caractère bénéfique de nos liens ainsi que notre prospérité commune.

Forts de cette conviction, nous formulons les souhaits suivants :

Les pays développés doivent faciliter, plus que jamais, l'accès à leurs marchés, accorder la clause de la nation la plus favorisée et le système généralisé de préférences aux pays en voie de développement, surtout à ceux qui sont ravagés par la crise ou en subissent les conséquences; et soutenir les pays en voie de développement et les pays les moins avancés.

Il est nécessaire, plus que jamais, de maintenir le niveau des aides au développement; il faut non seulement arrêter leur tendance à la baisse mais également chercher à atteindre l'objectif fixé par l'ONU de 0,7 % du produit intérieur brut des pays donateurs. Par ailleurs, cette aide est jugée importante par les pays en voie de développement car elle permet de renforcer leurs sources d'énergie et contribue à la construction de leur infrastructure tant économique que

sociale, indispensable au développement et à la réception de l'investissement étranger.

Afin de pouvoir régler les difficultés des pays en voie de développement à court et à long terme, le rôle des institutions multilatérales et surtout de l'ONU est très important. Cependant, il est regrettable que les aides de l'ONU aux pays en voie de développement diminuent de plus en plus. Nous saluons par conséquent l'adoption par l'ONU des mesures visant à améliorer la qualité de la coopération pour le développement ainsi que l'initiative du Secrétaire général de créer un compte pour le développement qui résulte des économies de dépenses administratives.

À l'heure actuelle, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de concert avec d'autres organisations internationales, d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux continue à concourir à la recherche des solutions aux problèmes prioritaires du développement des pays en voie de développement et des pays les moins avancés. Au cours de ces dernières années, le Viet Nam a bénéficié de leur aide considérable, qui va des conseils en matière de restructuration économique, dans la voie vers une économie de marché, aux actions concrètes dans différents domaines de la société, en particulier dans la lutte pour l'élimination de la famine et la réduction de la pauvreté.

Tout récemment, le soutien apporté par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a été efficace grâce à la mise en oeuvre d'un mécanisme de coopération tripartite agricole entre elle-même, le Viet Nam et certains pays africains qui a donné des résultats encourageants. En partant de cette expérience, nous souhaitons que l'ONU prêter une attention plus grande aux questions de développement, créera des conditions plus favorables à la mise en oeuvre des aides accordées aux pays en voie de développement et aux pays les moins avancés.

Ces dernières années, nous assistons à la formation et à l'élargissement des liens entre les États, non seulement à travers des organisations régionales mais également des organisations interrégionales, intercontinentales et planétaires. Les liens qu'entretiennent les États à ces différents niveaux, régional et mondial, créent de nouvelles conditions favorables leur permettant de faire valoir leurs avantages comparatifs. Ces liens constituent également un catalyseur nécessaire à l'aide mutuelle qui profite au développement plus équilibré dans chaque région comme entre les régions différentes.

La paix, la stabilité et le développement sont des éléments étroitement liés, les compagnons de route vers la

prospérité. Vu les expériences que nous avons acquises, nous sommes convaincus que l'environnement de paix et la stabilité sociopolitique sont des conditions sine qua non dont n'importe quel pays a besoin pour pouvoir concentrer ses énergies sur la réalisation de ses ambitions de développement. En contrepartie, l'économie une fois développée, la vie de la population une fois améliorée contribueront, de leur côté, à consolider la stabilité politique, sociale et à préserver la paix.

Si nous examinons le bilan de la sécurité dans le monde depuis la cinquante-deuxième session, nous assistons à deux tendances contradictoires. D'une part, d'innombrables événements montrent que la tendance à la paix, à l'amélioration des relations entre les États continue à prévaloir. En effet, un certain nombre de conflits prolongés depuis des dizaines d'années sont en voie de règlement pacifique; les relations entre de nombreux pays, y compris de grandes puissances tendent à s'améliorer. De l'autre, des scènes quotidiennes d'effusion de sang ou de tensions continuent de se produire dans de nombreuses régions, du Moyen-Orient au continent africain, des Balkans à l'Asie du Sud.

La course aux armements ne s'est guère arrêtée. Les attentats terroristes se suivent les uns après les autres. La liste des pays soumis à «la sanction», dont les victimes directes sont des vieillards, des femmes et des enfants, ne se réduit pas. Ce bilan montre que la planète dans laquelle nous vivons n'a pas encore évité l'épée de Damoclès d'insécurité.

Les leçons douloureuses du XXe siècle — siècle marqué par d'innombrables conflits, guerres, dont les deux grandes guerres mondiales qui ont coûté la vie à des dizaines de millions de personnes — tout comme les aspirations ardentes de l'humanité à une vie meilleure au seuil du prochain siècle nous appellent tous à redoubler d'efforts pour atteindre une paix solide et durable.

Dans le monde contemporain, une paix solide et durable ne sera possible que si elle est bâtie avec la participation de tous les peuples, de tous les États, sans aucune distinction, qu'ils soient petits ou grands, riches ou pauvres, qu'ils appartiennent à une région ou à une autre.

Une telle paix ne sera possible que si elle est fondée sur le strict respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures de chaque État, du non-usage ou du non-recours à la menace d'usage de la force, des sanctions dans les relations internationales.

Une telle paix ne sera possible que si l'objectif d'un désarmement total est atteint. En premier lieu, devront être éliminées toutes les armes d'extermination massive. Dans cet esprit, tout État est tenu à arrêter leur production, leur expérimentation, leur stockage, leur prolifération, leur usage et la menace de leur usage.

L'Asie du Sud-Est, partie intégrante de la planète, ne se trouve donc pas hors de circuit des évolutions actuelles dans le monde. Durant ces 50 dernières années, l'Asie du Sud-Est, région où se sont accumulés de nombreux contradictions et différends est donc devenu le théâtre d'incessants guerres et conflits sanglants. Ce mauvais sort qui aurait semblé réservé à cette région est maintenant en voie de disparition, cédant ainsi la place à un environnement de paix, de stabilité et de coopération pour le développement.

L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est s'est élargie de manière progressive et s'oriente actuellement vers une ANASE de 10 pays membres, mettant ainsi fin à son histoire marquée par des divisions successives. Le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est a été signé. Cependant, cette région abrite encore des problèmes à résoudre, y compris les questions de dispute de souveraineté en mer du Sud de la Chine afin d'assurer la paix et la stabilité à tous les pays de la région. À notre avis, il est parfaitement possible d'éviter toute tension si les parties concernées font preuve de retenue, s'abstiennent de compliquer la situation, assurent la libre navigation maritime internationale, règlent les différends par voie de négociation sur la base du respect du droit international, notamment la Convention de l'ONU sur le droit de la mer de 1982, et cherchent, dans l'immédiat, des modes et des secteurs de coopération acceptables aux pays concernés. Cela va ensemble avec la tendance par laquelle les pays dans la région s'efforcent d'édifier des relations de coopération et de bon voisinage sur la base du respect mutuel.

Dans cette tendance, étant un pays voisin du Cambodge, nous saluons des succès au-delà d'anticipation des élections de juillet dernier reconnues par la communauté internationale comme libres et justes, et nous espérons que sur la base des résultats de ces élections le nouveau Gouvernement cambodgien va se former à bref délai afin de diriger le peuple cambodgien dans la construction et le développement de ce pays dans la paix et stabilité.

Il est regrettable que l'Asie orientale en général et l'Asie du Sud-Est en particulier, connues dans le monde pour leur dynamisme économique au cours de ces dernières décennies, traversent actuellement une grave crise sans précédent. Devant cette situation, certains se sont empressés

d'annoncer la fin du miracle, du modèle économique de l'Asie orientale. Ceux-ci sont même allés plus loin en niant «les valeurs asiatiques». J'ose croire que cette approche est dépourvue de bases. En effet, la crise qui affecte actuellement l'Asie orientale n'est ni la première, ni la dernière dans l'histoire de l'économie de marché. Le modèle de développement de l'Asie orientale comme de l'Asie du Sud-Est, malgré un certain nombre d'erreurs commises, a déjà fourni de nombreuses expériences précieuses et des leçons utiles.

La passion pour les études, l'assiduité, l'épargne, l'intelligence, l'esprit de création, l'entraide ne seraient-ils pas des valeurs éternelles et universelles? En outre, ce sont encore là des bases économiques importantes, des cultures originales et des réalisations obtenues par les peuples de la région grâce à leur travail assidu et à leur esprit créateur, sans compter pour autant d'autres facteurs favorables à savoir : leurs ressources naturelles abondantes, leur grand marché intérieur et leur rôle géopolitique et géoéconomique important.

Par ailleurs, l'existence et la maturité de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) sont un autre facteur favorable au développement de l'Asie du Sud-Est. En dépit des difficultés et épreuves, l'ANASE continue à consolider sa solidarité, à promouvoir sa coopération et à jouer un rôle actif dans la région Asie-Pacifique ainsi que dans le monde, non seulement grâce à des échanges intensifiés avec les pays de dialogue, les organisations internationales et régionales, mais également par l'intermédiaire de ses activités dynamiques dans différentes instances multilatérales au Forum régional de l'ANASE, à la Rencontre Asie-Europe, à la Coopération économique Asie-Pacifique, au Mouvement des pays non alignés et au sein de l'ONU.

Après la tenue réussie du septième sommet de la francophonie, en novembre 1997, le Viet Nam a le grand honneur d'être de nouveau le pays hôte du sixième sommet de l'ANASE qui se tiendra à Hanoi, en décembre de cette année. Ce sommet, ayant pour thème : «Renforcer la solidarité, intensifier la coopération pour une ANASE de paix, de stabilité et de développement équilibré» adoptera la Déclaration et le Plan d'action de Hanoi qui serviront de fil conducteur pour l'entrée de l'Asie du Sud-Est dans le prochain siècle.

Tous ces facteurs nous permettent d'être fermement convaincus que l'Asie du Sud-Est surmontera un jour ses difficultés et retrouvera son rythme de croissance, et que la communauté internationale verra toujours dans cette région un partenaire prometteur et de confiance.

Pour consolider la paix et soutenir le développement, un grand thème qui s'impose d'urgence est de réformer l'Organisation des Nations Unies, la rendre plus démocratique, plus adaptée face aux profonds changements intervenus dans le monde au cours des 50 dernières années depuis sa naissance. Nous sommes unanimes à dire qu'il est essentiel de réformer le Conseil de sécurité de telle manière qu'il soit plus démocratique, plus ouvert et plus responsable devant l'Assemblée générale, la tribune la plus grande, la plus représentative de la communauté des nations. Le Viet Nam, ainsi que ses partenaires au sein du Mouvement des pays non alignés, sont résolus dans leur position qui consiste à demander que les pays en voie de développement soient représentés au Conseil de sécurité en qualité de membre permanent. Vu les intérêts légitimes des candidats potentiels, le Viet Nam approuvera, si la plupart des pays l'approuvent, la formule du «roulement». Notre pays se rallie également à la proposition selon laquelle le droit de veto sera limité, avant d'être supprimé, dans l'immédiat, aux décisions concernant les domaines prévus dans le Chapitre VII de la Charte.

La communauté internationale fêtera cette année le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous considérons toujours que la Déclaration est le résultat important de la longue lutte des peuples du monde pour les droits fondamentaux dont le plus important est le droit de vivre en paix, en toute indépendance, dans la prospérité, dans le bonheur et dans la justice sociale et de décider soi-même son destin. Il est regrettable que l'on ait quelquefois abusé de la question des droits de l'homme pour servir de prétexte à l'ingérence dans les affaires d'autrui. Sur ce point, le Viet Nam apprécie hautement les points de vue du Mouvement des pays non alignés, présentés dans la Déclaration de Durban lors de son douzième sommet qui s'est tenu récemment :

«Les droits de l'homme ne peuvent en aucun cas être utilisés comme un instrument de la politique d'intervention dans les affaires intérieures des autres pays; ils exigent un environnement de paix et de développement, un respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures; et enfin, les droits économiques et sociaux, y compris les droits au développement, constituent les parties intégrantes des droits de l'homme proprement dits.»

Ayant été humilié par la domination étrangère, ayant vu sa dignité bafouée et ayant fait le sacrifice d'innombrables vies humaines pour reconquérir son droit d'être et sa dignité,

notre peuple fera de son mieux pour préserver les droits fondamentaux reconquis.

Pour atteindre l'objectif d'un «peuple prospère, un État puissant et une société juste et développée», le peuple vietnamien est et restera résolu à poursuivre sa politique de renouveau et à mettre en oeuvre l'industrialisation et la modernisation du pays. Pour ce faire et pour contribuer à la paix, à la coopération et au développement, le Viet Nam continue de poursuivre sa politique extérieure d'indépendance, de souveraineté, d'ouverture, de multilatéralisme et de diversification des relations extérieures et d'intégration progressive mondiale et régionale. Ainsi, le Viet Nam restera toujours un membre actif des organisations internationales et régionales. Il continuera de contribuer aux efforts onusiens pour la paix et le développement, notamment en tant que membre nouvellement élu du Conseil économique et social.

L'humanité entre dans le nouveau millénaire avec une aspiration ardente à une vie meilleure et prospère. À ce tournant historique, nous attendons de l'Organisation des Nations Unies des efforts plus soutenus pour une paix durable et un environnement de coopération internationale propice au développement de chaque nation. Le Viet Nam ne ménagera aucun effort pour contribuer pleinement à la réalisation de ce noble objectif.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Indrek Tarand, Sous-secrétaire d'État permanent du Ministère des affaires étrangères de l'Estonie.

M. Tarand (Estonie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous adresser les sincères félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session. Je vous souhaite plein succès dans l'exécution de vos tâches. Je voudrais également adresser mes remerciements à M. Hennadiy Oudovenko, Président de l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session, pour le travail excellent qu'il a accompli.

Il reste, à compter d'aujourd'hui, 462 jours avant la fin du siècle — un siècle qui a connu de nombreuses phases de développement dans le monde. Il y a eu des périodes d'affrontement et des périodes de partenariat, des périodes de protectionnisme et des périodes d'ouverture.

Il y a sept ans, les murs qui séparaient les nations de l'Est des nations de l'Ouest ont été abattus, créant des occasions de coopération plus étroite et d'intégration écono-

mique. Cela a également permis aux nations de promouvoir un bien-être général, l'entente mutuelle, le respect et l'établissement de la confiance mutuelle.

Comme cela a déjà été dit sur ce moment de l'histoire, ce n'est pas tant que les frontières entre États soient désormais ouvertes et puissent être librement traversées, mais le fait que l'on peut les ignorer. Les distances et les frontières ont désormais une signification limitée; la planète est devenue un village universel de plein droit.

Aujourd'hui, l'économie mondiale est en train de sombrer dans une grave crise. Les pays qui en souffrent le plus sont les plus pauvres. Je me rends compte que la mondialisation implique des risques et des défis pour les économies et les sociétés, mais je suis convaincu qu'il n'y a pas d'autre solution. La seule formule crédible pour une économie mondiale viable est la promotion d'échanges plus libres grâce à l'abolition des barrières tarifaires et la poursuite d'une réforme économique et démocratique soutenue. Une fois engagés sur la voie de la réforme, aussi difficile soit-elle, on ne peut s'en écarter en raison d'étroites considérations politiques. Le succès de l'Estonie en est la preuve vivante.

À l'instar de nombreux autres États, l'Estonie a commencé sa transition d'un régime communiste à la démocratie, et d'une économie planifiée à une économie de marché en 1991. En 1997, l'Estonie avait le taux de croissance économique le plus élevé d'Europe et les premiers chiffres disponibles pour 1998 indiquent que la croissance continue d'être forte. Le fait que l'Estonie figure parmi les six pays qui ont entamé des négociations en vue d'accéder à l'Union européenne est une reconnaissance des succès que nous avons remportés dans l'édification d'une société civile et l'établissement d'une économie de marché efficace.

Dans mon pays, nous sommes fiers de l'invitation de l'Union européenne. Nous considérons le processus d'intégration européenne comme étant l'une des entreprises les plus difficiles, mais également les plus enrichissantes pour notre continent, aujourd'hui et dans un avenir éloigné. L'intégration européenne ne servira pas simplement à doter nos citoyens des instruments nécessaires à la réussite dans un monde intégrateur : c'est également un catalyseur pour une plus grande ouverture dans tout le continent. Nous sommes convaincus que le fait d'entreprendre les démarches requises en vue de l'adhésion constitue en soi une importante garantie de développement stable, car elles fournissent à tous les candidats un plan de réforme viable.

L'Estonie apprécie grandement l'aide que lui ont fournie l'Organisation des Nations Unies, d'autres organisations internationales et un certain nombre de donateurs bilatéraux pendant ses dernières années de transition difficile. Maintenant que l'Estonie a franchi l'étape transitoire de son développement, nous pensons que le moment est venu de commencer à rendre ce qu'on nous a donné. Au cours de ces huit dernières années, notre gouvernement et notre population ont accumulé de l'expérience et du savoir-faire à profusion en matière de transition vers la démocratie fondée sur l'économie de marché. Nous voulons transmettre cette connaissance aux pays qui en sont à leurs débuts dans leur réforme, en commençant par l'établissement de frontières bien gardées pour finir par la mise en oeuvre d'une réforme monétaire réussie. Apprendre à enseigner et à apporter son appui est le dernier enseignement prodigué à ceux qui vont être diplômés et cela devrait être l'objectif de tout pays en cours de réforme.

Quinze ou seize conflits armés dans le monde sont constamment inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Les conflits entre États ou à l'intérieur des États s'étendent de l'Europe à l'Afrique, en passant par le Moyen-Orient et l'Asie. Ces conflits sont souvent le résultat de mauvaises conditions socioéconomiques ou du nationalisme ethnique. L'Estonie, reconnaissant le rôle fondamental de l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, appuie les efforts accomplis en vue de maintenir et de renforcer la capacité de l'ONU d'organiser et de mener à bien ses opérations de maintien de la paix. En outre, nous sommes convaincus que l'élimination progressive du personnel fourni à titre gracieux, telle que prescrite par l'Assemblée générale, à condition d'être bien gérée, ne nuira pas au bon fonctionnement du Département des opérations de maintien de la paix.

En tant que fournisseur de contingents, l'Estonie s'engage à poursuivre sa participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous nous préparons à dépêcher un bataillon conjoint estonien-letton-lituanien, connu sous le nom de BALTBAT, pour une mission inaugurale dans un avenir proche. Je tiens à remercier toutes les nations qui ont appuyé la création et la formation de BALTBAT.

L'Estonie a également l'intention de maintenir sa présence en Bosnie-Herzégovine, dans le cadre du Groupe international de police des Nations Unies. Mon pays salue

et appuie le renforcement de la coopération entre les Nations Unies et des organisations ou des accords régionaux, car il constitue une mesure de prévention des conflits. Le renforcement de la coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en particulier, renferme un important potentiel.

Cette année, la communauté internationale a assisté à un certain nombre d'événements historiques. Entre autres résultats notables, on peut citer la vingtième session extraordinaire consacrée à la lutte contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes, et l'adoption du Statut de la Cour pénale internationale. L'Estonie ne doute pas que cette cinquante-troisième session de l'Assemblée générale renforcera l'élan acquis en juin et juillet à la fois à New York et à Rome, respectivement.

Par ailleurs, la communauté mondiale a été témoin d'un certain nombre d'attaques terroristes terribles. Il est temps que chacun comprenne une chose fondamentale : le terrorisme, ce n'est pas de la politique; ce n'est pas de la religion, c'est du meurtre. L'Estonie déplore tous les actes terroristes, où qu'ils aient lieu, quelles que soient leur

forme ou leurs manifestations. Nous compatissons dans leur douleur avec toutes les nations qui ont souffert de ces actes et appelons à une plus forte solidarité afin de lutter contre de telles attaques.

Nous devons également reconnaître que même à la veille du cinquantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, une des plus grandes réalisations de notre Organisation, le monde est toujours le théâtre de violations flagrantes des droits de l'homme sur les six continents. Nous lançons donc un appel à l'Assemblée générale pour qu'elle fournisse un effort soutenu, en coopération étroite avec des organisations régionales, en vue d'examiner cette question et de trouver les mécanismes d'alerte rapide les plus efficaces afin d'identifier ces violations et d'y mettre fin.

Enfin, quelques mots sur la réforme des Nations Unies. Nous appuyons la réforme sur la base des propositions formulées par le Secrétaire général. L'Estonie est fermement convaincue que la réforme doit viser à permettre d'une part de faire face à un monde en constante mutation et d'autre part de s'attacher au principe de la rentabilité.

La séance est levée à 13 h 30.